

Commission de la Formation et historiques Universitaire | CFVU

Séance du 07 octobre 2024

Délibération n° 088-2024

Point 04.2

Point 04.2. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 – EOST

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 pour les formations portées par l'EOST sont proposées au vote de la CFVU.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 des formations dispensées par l'EOST**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	21
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EOST

Fait à Strasbourg, le 08 octobre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

Semestre 3

Nature : Semestre

Régime : ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Période : Semestre 3

Nombre de sessions : Session unique

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation												
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	
UE	Mathématiques 3		3	1		CCI													
MIEXCM03	EC	Mathématiques 3	1	CCI	CM 12 TD 24			CC1	EsC	ET	1h00	0,3							
								CC2	EsC	ET	1h00	0,3							
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,4							
UE	Géochimie 1		3	1		CCI													
	EC	Géochimie des eaux	1	CCI	CM 14 TD 10			CC1	EsC	ET	1h00	0,25							
								CC2	EsC	ET	1h00	0,25							
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5							
UE	Informatique 1		3	1		CCI													
	EC	Introduction à la programmation	1	CCI	CM 10 TD 24			CC1	EaC	ET	1h30	0,45							
								Epreuve sur ordinateur	EaC	A	1h30	0,45							
								PIX	EaC	A	1h30	0,1							
UE	Sismologie 1		3	1		CCI													
	EC	Ondes sismiques et imagerie	1	CCI	CM 24			CC1	EsC	ET	0h45	0,3			Epreuve de substitution	EaC	ET	2h00	0,4
								Epreuve moodle	EsC	A	0h45	0,3							
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4							
UE	Introduction à l'hydrogéologie		3	1		CCI													
	EC	Introduction à l'hydrogéologie	1	CCI	CM 12 TD 12			CC1	EsC	ET	1h00	0,3							
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,5							
								Travail Personnel	EsC	A		0,2							
UE	Géologie structurale		3	1		CCI													
	EC	Géologie structurale	1	CCI	CM 18 TD 6			CC1	EsC	ET	1h00	0,25							
								Devoir Maison	EsC	A		0,25							
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5							
UE	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique		6	2		CCI													
	EC	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique	1	CCI	CM 24 TD 24			Identification des roches	EsC	A	1h00	0,2							
								Evaluation écrite	EaC	ET	1h00	0,2							
								Identification des roches	EsC	A	1h00	0,2							
								Evaluation écrite	EaC	ET	2h00	0,2							
								Identification des systèmes	EsC	A	1h00	0,2							
UE	Projet personnel professionnel		3	1		CCI													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EC		Projet personnel professionnel et anglais de spécialité	1	CCI			CM 2 TD 16	Présentation orale	EaC	EO	0h15	0,4								
								Travail personnel (Critique de CV)	EsC	A		0,4								
								Travail personnel (recherche Master)	EsC	R		0,2								
Choisir 1 élément(s)																				
UE		Astrophysique 1	3	1	CCI		CM 14 TD 10	Note TD							Substitution	1 EaC	ET	2h00	0,5	
								Moyenne de 3 contrôles de TD, chacun de 30 minutes, pour 20% du total final	3 EsC	ET	0h30	0,2								
								CC1	1 EsC	ET	2h00	0,3								
EC		Le soleil et les étoiles				CM 14 TD 10		CT	1 EaC	ET	2h00	0,5								
UE		Chimie organique	3	1	CCI	CM 25	CM 25													
EC		Chimie Organique L2S3			CCI			CC	EsC	ET	0h30	1								
								CC	EsC	ET	0h30	1								
								CC	EaC	ET	1h00	3								
UE		Sciences et enjeux environnementaux	3		CCI	CM 24	CM 24													
PY01AM27	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S1	1	CCI				Travail écrit 1	EsC	A		0,5								
								Travail écrit 2	EsC	A		0,5								
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5								
UE		Environnement, écologie et durabilité	3	CCI		Cl 24		CC1	EsC	QC	1h00	1,2		Substitution	EaC	QC	0h30	0,9		
								CC2	EaC	QC	0h30	0,9								
								CC3	EaC	QC	0h30	0,9								
EC		Environnement, écologie et durabilité			CCI	Cl 24														

Semestre 4

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale											
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage														
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.								
	UE	Mathématiques 4	3	1		CCI																						
MIEXDM04	EC	Mathématiques 4	1	CCI	CM 12 TD 24			CC1	EsC	ET	0h30	0,25				CC1	EsC	ET	0h30	0,25								
								CC2								CC2												
								Epreuve finale								Epreuve finale												
	UE	Informatique 2	3	1	CCI			CM 4 TP 24																				
	EC	Introduction à la programmation Python	1	CCI	CC1				EaC	ET	1h30	0,4				CC1	EaC	EO	0h15	0,3								
	UE	Sismologie 2	3	1	CCI			CM 18 TD 6								CC1	EsC	ET	1h00	0,3								
	EC	Les séismes et leur lien avec la tectonique	1	CCI					EaC	ET	2h00	0,4																
	UE	Thermodynamique	3	1	CCI			CM 12 TD 12								CC1	EaC	ET	1h30	0,3								
	EC	Thermodynamique	1	CCI					EaC	ET	2h00	0,4																
	UE	Hydrodynamique souterraine	3	1	CCI			CM 12 TD 12								CC1	EsC	ET	1h30	0,3								
	Matière	Hydrodynamique souterraine		CCI					EaC	ET	2h00	0,5																
	UE	Sédimentologie 1 et anglais de spécialité	3	1	CCI			CM 12 TD 12								CC1 - Practical exercise	EsC	ET	1h00	0,2	CC3 - Final exam	EaC	ET	2h00				
	EC	Sédimentologie et pétrologie sédimentaire	1	CCI					EaC	ET	1h00	0,4																
	UE	Paléontologie, stratigraphie, temps	3	1	CCI			CM 12 TD 12								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5	Epreuve de substitution	EaC	ET	2h00				
	EC	Paléontologie, stratigraphie, Temps	1	CCI					EaC	ET	0h20	0,25																
	UE	Cartographie et camp de terrain de géosciences	3	1	CCI			TD 24								CC1	EaC	ET	0,25									
	EC	Cartographie	1	CCI					EaC	ET	0,25																	

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation													
		Libellé		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
									CC2	EaC	ET	0,25								
EC	Camp de terrain de géosciences			1	CCI	TP 30			Rapport	EsC	A	0,5								
UE	Langues 3	3	1	CCI																
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1	CCI	TD 20				Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																				
UE	Pétrographie microscopique - théorie et pratique (minéraux et roches)	3	1	CCI																
EC	Pétrographie microscopique - théorie et pratique (minéraux et roches)		1	CCI	CM 12 TD 12				CC1	EsC	ET	1h00	0,3							
									CC2	EsC	ET	1h00	0,3							
									Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4							
UE	Astrophysique 2	3	1	CCI																
EC	Notre galaxie				CM 18 TD 6															
UE	Sciences et enjeux environnementaux	3		CCI																
EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2				CM 24 CCI				Travail écrit 1	EsC	A	0h30	0,5							
									Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5							
									Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5							
UE	Pédologie générale	3	1	CT	CM 14 TD 8 TP 6															
									Exercice	CC	A		0,4							
									Ecrit	CC	ET	0h20	0,2							
									Ecrit	CC	ET	1h00	0,4							

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Epreuve avec convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparément : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapté de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux

pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés. Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestres 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :

Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure.

Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
UE	Mathematics 5	3	3	CCI	CI 30										
Matière	Ordinary and partial differential equations	1	CCI	CI 30				First written exam	EaC	ET	1h30	1			
								Second written exam	EaC	ET	1h30	1			
								Third written exam	EaC	ET	1h30	2			
UE	Physics 5	3	3	CCI	CM 36 TD 36 TP 9										
EC	Fluid mechanics in soils	1	CCI	CM 12 TD 12 TP 9				Report on the COMSOL sessions	EsC	A		2			
								Written exam	EaC	ET	2h00	3			
								Report on the lab sessions	EsC	A		1			
UE	Geophysics 2a	6	6	CCI	CI 69										
Matière	Earth rheology	2	CCI	CI 24				Written exam	EaC	ET	1h30				
Matière	Inverse methods	2	CCI	CI 24				Practical evaluation	EsC	A		1			
Matière	Remote sensing	1	CCI	CM 10,5 TP 6				Written exam	EaC	ET	1h30	2			
UE	Geophysics 2b	8	8	CCI	CM 27 TD 6 TP 30 CI 21	CM 24		Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Seismic acquisition and processing	1	CCI	CI 21				Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Near surface geophysics	1	CCI	CM 3				Written exam	EaC	ET	1h30	1			
EC	Geophysics fieldwork	2	CCI	TD 6 TP 30				Group oral	EaC	A	0h40	1			
UE	Geology 2	4	4	CCI	CM 30 TP 12 CM 24										
EC	Geology of Azerbaijan	1	CCI					Class participation	EsC	A		1			
EC	Introduction to PETREL	1	CCI	CM 6 TP 12				Written exam	EaC	ET	1h30	3			
UE	Language 5	3	3	CCI	TD 30			Practical evaluation	EaC	PT		1			

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Matière	English or French		1	CC1	TD 30			Oral evaluation	EaC	EO	0h10	3		
								Written production	EsC	PE		2		
								Written exam	EaC	ET	1h30	3		
UE	Professional preparation 2		3	3	CC1	TD 36								
Matière	Scientific writing		1	CC1	TD 36			First written exam	EaC	ET	1h30	1		
								Second written exam	EaC	ET	1h30	1		
								Third written exam	EaC	ET	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
							CM	14	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Georessources	12	12		CCI	TP	6							
	Matière	Mineral ressources		1		CCI	CI	93							
	Matière	Oil and gas ressources		1		CCI	CM	14							
	Matière	Water ressources		1		CCI	TP	6							
	Matière	Energy transition and geothermal energy		1		CCI	CI	24							
	Matière	Geochemistry 2		1		CCI	CI	24							
	UE	Professional preparation 3	3	3		CCI	TD	30							
	Matière	Management and entrepreneurship		1		CCI	TD	30							
	UE	Internship	15	15		CCI	CM	4,5							
	Matière	Internship (8 weeks)		1		CCI	Supervisor evaluation		EsC	A		1			
							Internship defense		EaC	S	0h30	2			
							Internship report		EsC	R		2			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation																
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
UE	Altération, érosion				3	1	CCI																
EC	Altération, érosion				Cl 24	CCI	CT Oral CC	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								EaC	ET	2h00	0,4				CT	EaC	ET	2h00	0,4				
								EsC	EO	0h20	0,3												
UE	Tectonique et géodynamique				3	1	CCI																
EC	Tectonique et géodynamique				Cl 24	CCI	CC1 CC2 Epreuve terminale	EsC	ET	1h00	0,25												
								EsC	ET	1h00	0,25												
								EaC	ET	2h00	0,5												
UE	Géochimie 2				6	2	CCI																
EC	Chimie de la Terre				CM 24 TD 24	CCI	CC1 Epreuve terminale Travail personnel	EsC	ET	2h00	0,35												
								EaC	ET	2h00	0,35												
								EsC	A		0,3												
UE	Pétrologie magmatique				3	1	CCI																
EC	Pétrologie magmatique				CM 12 TP 18	CCI	Devoir maison Epreuve de TP Epreuve terminale	EsC	A		0,25												
								EsC	ET	2h00	0,25												
								EsC	ET	2h00	0,5												
UE	Risques naturels et anglais de spécialité				3	1	CCI																
EC	Risques naturels et anglais de spécialité				Cl 24	CCI	CC1 CC2 Projet	EsC	ET	1h00	0,2												
								EaC	ET	2h00	0,4												
Choisir 3 élément(s)																							
UE	Sismologie 3				3	1	CCI																
EC	Imagerie sismique de la lithosphère et du manteau				Cl 24	CCI	Epreuve de synthèse Projet Mécanique des milieux Projet Ondes sismiques	EsC	ET	2h00	0,5												
								EaC	A		0,25												
								EsC	A		0,25												
UE	Mécanique des fluides				6	2	CCI																
EC	Mécanique des fluides				CM 28 TD 20	CCI	CC1 CC2 Epreuve terminale	EsC	ET	1h00	0,25												
								EaC	ET	1h00	0,25												
								EsC	ET	2h00	0,5												
UE	Astrophysique 3				3	1	CCI																
EC	Le système solaire				CM 18 TD 6																		
UE	Camp de terrain de pétrologie magmatique				3	1	CCI																
EC	Camp de terrain de pétrologie magmatique				TP 36	CCI	The log and the notebook	EsC	PE		0,33				Rapport de stage	EaC	R	0,34					

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation												
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								The verdache and the map	EsC	PE	0,33								
								Rapport de stage	EaC	R	0,34								
UE	Ressources minérales et énergétiques		3	1		CCI													
EC	Ressources minérales et énergétiques			1		CCI	CM 4 Cl 20	CC1	EsC	ET	1h00	0,25							
								CC2	EsC	ET	1h00	0,25							
								CC3	EaC	ET	1h00	0,5							
UE	Chimie de l'environnement		3	1		CCI													
EC	Chimie de l'environnement			1		CCI	Cl 24	CC2	EsC	ET	0h30	0,2							
								CC3	EaC	ET	1h00	0,4							
								Rapport	EsC	A		0,4							

Semestre 6

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
UE	Mathématiques 6		3	1		CCI																	
								CM 18															
EC	Traitement de données géologiques			1		CCI		CI 18															
UE	Géochimie 3		3	1		CCI																	
								CI 24															
EC	Paléo-géochimie des enveloppes superficielles			1		CCI		CC1	EsC	ET	0h45	0,33											
								CC2	EsC	ET	0h45	0,33											
								CC3	EaC	ET	0h45	0,34											
UE	Pétrologie métamorphique		3	1		CCI																	
								CM 18															
EC	Pétrologie métamorphique			1		CCI		TD 6															
								CC1	EsC	ET	1h00	0,33											
								CC2	EsC	ET	1h00	0,33											
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5											
								Travail personnel	EsC	A		0,25											
UE	Camp de terrain de cartographie et sédimentologie		3	1		CCI																	
								TP 60															
EC	Camp de terrain de cartographie et sédimentologie			1		CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,25											
								Participation	EsC	A		0,25											
								Rapport de stage	EsC	A		0,5											
UE	Sédimentologie 2 et anglais de spécialité		3	1		CCI																	
								CM 12															
EC	Sédimentologie et environnements de dépôt					CCI		TD 12															
								CC1 : Practical exercise	EsC	ET	1h30												
								CC2 : Midterm exam	EsC	ET	1h30												
								CC3 : Final exam	EaC	ET	2h00												
<i>Choisir 3 élément(s)</i>																							
UE	Géologie de l'Europe		3	1		CCI																	
								CI 24															
EC	Géologie de l'Europe			1		CCI		CC1	EsC	ET	1h30	0,25											
								CC2	EsC	ET	1h30	0,25											
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5											
UE	Géomorphologie quantitative		3	1		CCI																	
								CI 24															
EC	Géomorphologie quantitative			1		CCI		CC1	EsC	ET	1h30	0,3											
								CC2	EsC	ET	1h30	0,3											
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4											
UE	Prospection Géophysique		3	1		CCI																	
								CM 10															
EC	Prospection Géophysique			1		CCI		TD 10															
								TP 10															
								Epreuve écrite	EaC	ET		0,4											
								Rapport à mi-étape	EsC	A		0,3											
								Rapport final	EsC	A		0,3											

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Géophysique satellitaire		3	1		CCI														
EC	Géophysique satellitaire			1		CCI	Cl 24	CC1	EsC	ET	1h00	0,3								
								CC2	EsC	ET	1h00	0,3								
								Epreuve de synthèse	EaC	ET	1h30	0,4								
UE	Interactions physiques terre solide-climat		3	1		CCI														
EC	Interactions physiques terre solide-climat			1		CCI	Cl 24	CC1	EsC	ET	1h30	0,3								
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,4								
								Présentation orale												
								présentation d'un article en 15 minutes	EsC	EO	0h15	0,3								
UE	Géochimie 4		3	1		CCI														
EC	Géochimie de l'hydroosphère			1		CCI	Cl 24	CC1	EsC	ET	1h00	0,3								
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,5								
								Travail personnel	EsC	A		0,2								
UE	Hydraulique appliquée		6	2		CCI														
EC	Hydraulique appliquée			1		CCI	CM 28 TD 20	CC1	EsC	ET	1h00	0,25								
								CC2	EsC	ET	1h00	0,25								
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5								
UE	Astrophysique 4		6	2		CCI														
EC	Cosmologie			1		CCI	CM 12 TD 12	Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	0,25								
EC	Introduction à la physique des galaxies			1			CM 12 TD 12	Présentation orale projet	EsC	EO	0h15	0,25								
UE	Chimie analytique appliquée à l'environnement		3	1		CCI														
EC	Chimie analytique appliquée à l'environnement			1		CCI	CM 10 TP 14	Epreuve de TP	EsC	A		0,25								
								Epreuve de TP	EsC	A		0,25								
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h00	0,5								
UE	PPE3 UE		3			CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
EC	Partenaire scientifique pour la classe (PSC)			1		CCI	TD 6	Rapport écrit	EsC	M		0,5								
EC	Mission professionnelle							Soutenance	EaC	S	0h15	0,5								
								Note de cadrage												
								Note de cadrage	EsC	PE		0,5								
								Soutenance	EaC	S		0,5								
Stage	Stage					CCI	TD 2	Rapport	EsC	R		0,5								
								Soutenance	EaC	S		0,5								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
------------	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

Règles modifiées de la formation
2024-2025
**Master 1 - Sciences de la Terre et des planètes,
environnement - Géologie et dynamique de la Terre**

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les difficultés liées au contrôle des présences dans les groupes de TD nous amènent à restreindre ce contrôle seulement aux travaux pratiques. La mise en œuvre des travaux pratiques est plus lourde et les compétences qui y sont développées peuvent plus difficilement être acquises sans l'assiduité des étudiants.

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté, car même si techniquement ils sont déclarés en tant que travaux pratiques, les étudiants perçoivent les deux différemment.

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

En M1S2, pour suivre l'UE « Microstructurale cassante » il faut avoir suivi l'UE « Petrophysics » en M1S1.

Motivation de la dérogation :

Sans les connaissances acquises dans l'UE « Petrophysics », les étudiants ne peuvent pas comprendre une partie du cours de l'UE « Microstructurale cassante »

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avions obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte une épreuve unique sans report de notes. La nature de l'épreuve permet une évaluation de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises dans chaque UE non acquise en première session. Les épreuves écrites terminales sont anonymes. Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Pour le stage de fin d'étude, un nouveau stage avec une évaluation intégrant l'évaluation du stage en entreprise, le rapport et une présentation orale sont demandés.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Lorsqu'un étudiant de M2 ne valide pas son stage à l'issue de la première session d'examen, l'étudiant n'a pas acquis les compétences nécessaires pour lui permettre de valider son semestre. Un nouveau stage est donc nécessaire pour lui permettre de développer les compétences attendues

Semestre 1

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
UE	Scientific writing and presentation skills	3			CT																	
EC	Scientific writing and presentation skills				CT	CM 8 TD 16																
UE	Étude de cas	3			CT																	
EC	Etude de cas: approche pluridisciplinaire	0,9			CT	TD 24																
UE	Informatique, analyse des données	3	1		CT																	
EC	Informatique: analyse de données		1		CT	CI 24																
<i>Choisir 7 élément(s)</i>																						
UE	Géologie pour la transition énergétique	3	1		CT																	
EC	Géologie pour la transition énergétique		1		CT	CM 12 TP 12																
UE	Les environnements sédimentaires	3			CT																	
EC	Les environnements sédimentaires				CT	CI 24																
UE	Pétrologie métamorphique et modélisation	3	1		CT																	
EC	Pétrologie métamorphique et modélisation		1		CT	CI 24																
UE	Pétrophysique 1	3	1		CT																	
EC	Pétrophysique 1		1		CT	CI 24																
UE	Tectonique des bassins sédimentaires	3	1		CT																	
EC	Tectonique des bassins sédimentaires 1		1		CT	CM 16 TD 8																
UE	Tectonique active et paléosismologie	3			CT																	
EC	Tectonique active et paléosismologie				CT	CI 24																
UE	Traçage géochimique, outils et méthodes	3			CT																	
EC	Traçage géochimique : outils et méthodes				CT	CI 24																

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CT	ET	2h00	0,5				CT	ET	2h00			
								Travail personnel	CC	A		0,5								
UE	Géochronologie et géothermomètres		3	1		CT														
								CM 14												
								TD 10												
EC	Géochronologie et géothermomètres			1		CT			Ecrit	CT	ET	2h00	0,5		Ecrit	CT	ET	2h00	1	
									Ecrit	CC	ET	1h30	0,3							
									Travail personnel	CC	A		0,2							
UE	Hydrogéologie générale		3	1		CT														
								CM 16												
								TD 8												
EC	Hydrogéologie générale			1		CT			Ecrit	CT	ET	2h00	0,5		Ecrit de rattrapage	CT	ET	2h00	1	
									Ecrit	CC	ET	2h00	0,5							
UE	Méthodes de prospection géophysique		3	1		CT														
								CI 24												
EC	Méthodes de prospection géophysique			1		CT			Ecrit	CT	ET	2h00	0,5		Ecrit	CT	ET	2h00	1	
									Ecrit	CC	ET	1h00	0,25							
									Travail personnel	CC	A		0,25							
UE	UE libre		3	1		CT														

Semestre 2

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation												
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Projet d'initiation à la recherche		3	1		CT														
							CM 4 TD 3													
EC	Projet d'initiation à la recherche		1	CT			CM 4 TD 3	Evaluation par l'encadrant	CC	A		0,5		Oral						
								Présentation du stage	CC	EO	0h15	0,25								
								Rapport écrit	CC	A		0,25								
UE	Préparation bibliographique au projet de recherche		3	1		CT														
EC	Préparation bibliographique au projet de recherche		1	CT			CM 3	Travail personnel	CC	A		0,5		Travail personnel						
								Travail personnel	CC	A		0,5								
UE	Systèmes d'informations géographiques		3			CT														
EC	Systèmes d'informations géographiques (SIG)		1	CT			CM 12 TD 12													
								Examen	CT	ET	1h30	0,5		Epreuve de rattrapage						
								Travail personnel	CC	A		0,5								
Choisir 7 élément(s)																				
UE	Stratigraphie séquentielle et terrain		3	1		CT														
EC	Stratigraphie séquentielle et terrain		1	CT			CM 6 TP 18	Participation	CC	A		0,5		Ecrit						
								Rapport écrit	CC	A		0,5								
UE	Pétrologie magmatique et modélisation		3	1		CT														
EC	Pétrologie magmatique et modélisation		1	CT			CM 24	Ecrit	CC	ET	1h00	0,25		Ecrit						
								Ecrit	CC	ET	1h00	0,25								
								Oral	CT	EO	0h20	0,5								
UE	Géologie structurale et rhéologie		3			CT														
EC	Géologie structurale et rhéologie			CT			CI 24	Ecrit	0,5 CC	ET	2h00			Ecrit						
								Ecrit	0,5 CC	ET	2h00									
UE	Microstructurale (cassant)		3			CT														
EC	Microstructurale (cassant)		1	CT			CM 18 TP 12	Ecrit	CT	ET	2h00	0,25		Ecrit						
								QCM	CC	QC	1h00	0,25								
								Rapport de TP 6 rapports	CC	R		0,5								
UE	Tectonique des bassins sédimentaires 2		3	1		CT														
EC	Tectonique des bassins sédimentaires 2		1	CT			CM 6 TD 6 TP 12	Présentation orale avec rapport	CC	EO	0h20	0,5		Présentation orale						
								Rapport	CC	A		0,25								
								Travail personnel	CC	A		0,25								
UE	Stage terrain (bassins sédimentaires)		3	1		CT														

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation												
								Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Stage terrain (bassins sédimentaires) - Alpes occidentales		1		CT	TP 36	Travail personnel	CC	A	0,5			Oral		CT	EO	0h20	1	
	UE	Tectonique / érosion / climat	3	1				Travail personnel	CC	A	0,5									
	EC	Tectonique / érosion / climat		1		CT	CM 16 TD 8	Ecrit	CT	ET	0h30	0,5		Ecrit		CT	ET	0h30	1	
	UE	Processus de versants et transferts hydrosédimentaires	3					Travail personnel	CC	A	0,5									
	EC	Processus de versants et transferts hydrosédimentaires		1		CT	CM 18 CI 6	Ecrit	CC	ET	2h00	0,5		Ecrit		CT	ET	2h00	1	
	UE	Dynamique des systèmes géochimiques	3	1				Oral	CC	EO	0h20	0,5								
	EC	Dynamique des systèmes géochimiques		1		CT	CI 24	Ecrit terminal	CT	ET	2h00	0,5		Ecrit de rattrapage		CT	ET	2h00	1	
	UE	UE libre	3	1				Travail personnel	CC	A	0h00	0,5								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.

Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :

On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que ratrappage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de ratrappage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au ratrappage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en ratrappage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de ratrappage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec

et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation									
						Évaluation initiale / principale										
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE	Geology and georesources 1		12	4		CCI	CM 77 TD 19									
Matière	Geology of the world		1			CCI	CM 24	Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1				
									EaC	ET	1h30	1				
Matière	Regional geological framework		1			CCI	CM 24	Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1				
									EaC	ET	1h30	1				
Matière	Reservoir modelling 1		1			CCI	CM 14 TD 10	Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1				
									EaC	ET	1h30	1				
Matière	Mineral resources 1		1			CCI	CM 15 TD 9	Report	EsC	A		1				
									EaC	EO	0h30	1				
UE	Transversal tools		6	2		CCI	CM 20,5 TD 16,5 TP 29									
Matière	Geographical information systems		1			CCI	CM 4 TP 20	Homework	EsC	A		1				
									EsC	A		1				
Matière	Applied programming in Python		1			CCI	CM 12 TD 9 TP 9	Project	EsC	PR		1				
									EsC	PR		1				
Matière	Writing in the sciences		1			CCI	CM 4,5 TD 7,5	Homework	EsC	A		1				
									EaC	ET	0h45	1				
UE	Data analysis and modeling 1		12	4		CCI	CM 34 TD 38 CI 24									
Matière	Signal processing		1			CCI	CM 10 TD 14	Mid-term Exam	EaC	ET	1h30					
									EaC	ET	1h30					
Matière	Inverse methods		1			CCI	CM 10 TD 14	Project	EsC	PR		1				
									EaC	ET	1h30	1				
Matière	Potential field methods		1	CCI	CM 14 TD 10			Report	EsC	A		1				

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation						
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Final Exam	EaC	ET	1h30	1		
Matière	Seismic methods		1	CCI	CI 24			Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1		
								Final Exam	EaC	ET	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation								
						Évaluation initiale / principale									
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE	Geology and georesources 2		9	3		CCI	CM 30 TD 26								
Matière	Seismic stratigraphy, well log analysis			1		CCI	CM 14 TD 10								
Matière	Reservoir modelling 2			1		CCI	CM 14 TD 10	Final exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Research Project			1		CCI	CM 2 TD 6	Mid-term exam	EaC	ET	1h30	1			
UE	Hydrosystems		9	3		CCI	CM 47,5 TD 24,5	Project	EsC	PR		1			
Matière	Hydrological modeling 1			1		CCI	CM 14 TD 10	Final exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Environmental geosciences			1		CCI	CM 19,5 TD 4,5	Oral exam	EaC	EO	0h15	1			
Matière	Geochemical modeling 1			1		CCI	CM 14 TD 10	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
UE	Data analysis and modeling 2		12	4		CCI	TD 6 TP 18 CI 72 CI 48	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Methods of numerical modeling			1		CCI		Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Geophysical fieldwork			1		CCI	TD 6 TP 18	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Geophysical modelling 1			1		CCI	CI 24	Field Report	EsC	A		1			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance

Master 1 - Sciences de la Terre et des planètes, environnement - Geosciences for the energy system transition (GeoT)

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avions obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte une épreuve unique sans report de notes. La nature de l'épreuve permet une évaluation de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises dans chaque UE non acquise en première session. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Pour le stage de fin d'étude, un nouveau stage avec une évaluation intégrant l'évaluation du stage par le superviseur (entreprise ou laboratoire), le rapport et une présentation orales sont demandés.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Lorsqu'un étudiant de M2 ne valide pas son stage à l'issue de la première session d'examen, l'étudiant n'a pas acquis les compétences nécessaires pour lui permettre de valider son semestre. Un nouveau stage est donc nécessaire pour lui permettre de développer les compétences attendues.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation initiale / principale					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
UE	Scientific writing and presentation skills	3			CT				Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
EC	Scientific writing and presentation skills				CM 8 TD 16				Travail personnel	CT	EO	0h07	0,5			CT	ET	2h00				
UE	Data analyses, computing	3	3	CT					Travail personnel	CC	A		0,5									
EC	Informatique: analyse de données		1	CT	CI 24				Ecrit 1	CC	ET	2h00	0,25			Ecrit de rattrapage	CT	ET	2h00	1		
EC	Géologie pour la transition énergétique		1	CT	CM 12 TP 12				Ecrit 2	CC	ET	2h00	0,25									
UE	Hydrology	3	3	CT					Travail personnel	CC	A		0,5									
EC	Hydrogéologie générale		1	CT	CM 16 TD 8				Ecrit	CT	ET	2h00	0,5			Ecrit de rattrapage	CT	ET	2h00	1		
EC	Géochronologie et géothermomètres		1	CT	CM 14 TD 10				Ecrit	CC	ET	2h00	0,5									
EC	Méthodes de prospection géophysique		1	CT	CI 24				Ecrit	CT	ET	1h30	0,3			Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE	Geophysical prospecting	3	3	CT					Ecrit	CC	A		0,2									
EC	Petrophysics and lab practicals		1	CT	CI 24				Ecrit	CT	ET	2h00	0,5			Ecrit	CT	ET	2h00	1		
EC	Pétrophysique 1		1	CT	QCM				Ecrit	CC	ET	1h00	0,25									
UE	Field school S1	3	3	CT					Ecrit	CC	A		0,25									
EC	Field school - Reservoir in natural environments		1	CT	TP 36				Evaluation terrain - groupe	CC	A		0,5			Rapport	CT	A		1		
EC	Etude de cas: approche pluridisciplinaire		0,9	CT	TD 24				Rapport de stage	CT	A		0,5									
UE	Sedimentary basin S1	3		CT					Note de participation	CC	A		0,5									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EC	Tectonique des bassins sédimentaires 1		1			CT	CM 16 TD 8	Ecrit	CC	ET	2h00	0,5		Ecrit		CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	
UE	Independent research project - S2			9	9		CT		Evaluation par l'encadrant	CC	A		0,5		Rapport de stage	CT	A		1			
EC	Independent research project - S2				1		CT		Rapport de stage	CC	A		0,25									
UE	Seismology and Inverse theory			3	3		CT		Soutenance oral	CT	EO	0h15	0,25									
EC	Seismology and inverse theory				1		CT	CI 24	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			
UE	Well logging and applied petrophysics			4	4		CT		Examen	CT	ET	2h00	0,5									
EC	Well logging and applied petrophysics				1		CT	TP 21 CI 15	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			
UE	Seismic processing and interpretation			4	4		CT		Examen	CT	ET	2h00	0,5									
EC	Seismic processing and interpretation				1		CT	TP 36 CI 12	Rapport	CT	A		0,5		Rapport	CT	A		1			
UE	Geography information system			2	2		CT		Traitemet et interprétation de données sur PC	CC	A		0,5									
EC	Geography information system				1		CT	CM 12 TD 12	Traitemet de données en rapport	CC	A		1		Rapport	CT	A		1			
UE	Rocks physics			3	3		CT															
EC	Microstructurale (cassant)				1		CT	CM 18 TP 12	Ecrit	CT	ET	2h00	0,25		Ecrit	CT	ET	2h00	1			
UE	Sedimentary basins S2			3	3		CT		QCM	CC	QC	1h00	0,25									
EC	Tectonique des bassins sédimentaires 2				1		CT	CM 6 TD 6 TP 12	Rapport de TP 6 rapports	CC	R		0,5									
UE	Field-based well-logging			2	2		CT															
EC	Stage de diagraphe				2		CT	TP 24	Rapport de stage	CT	RS		1		Travail personnel avec rapport écrit	CT	R		1			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation

2024-2025

Master 1 - Sciences de la Terre et des planètes, environnement - Ingénierie et géosciences pour l'environnement

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté, car même si techniquement ils sont déclarés en tant que travaux pratiques, les étudiants perçoivent les deux différemment.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avons obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Sessions d'examens

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens.

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, la note obtenue pour une UE non validée en session principale lors de cette épreuve de rattrapage remplace celle(s) acquise(s) au cours du semestre, même si certaines sont supérieures ou égales à 10/20, sans possibilité de renonciation.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte une épreuve unique sans report de notes. La nature de l'épreuve permet une évaluation de l'ensemble des connaissances et des compétences

acquises dans chaque UE non acquise en première session. Les épreuves écrites terminales sont anonymes. Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement. Il y est recouru notamment •#pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations, •pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS. Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation. Attention, le régime spécial d'études qui sera proposé au cas par cas ne peut pas concerner les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement. Il y est recouru notamment •#pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations, •pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS. Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation. Attention, le régime spécial d'études qui sera proposé au cas par cas ne peut pas concerner les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement. Il y est recouru notamment •#pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations, •pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS. Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation. Attention, le régime spécial d'études qui sera proposé au cas par cas ne peut pas concerner les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement. Il y est recouru notamment •#pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations, •pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS. Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation. Attention, le régime spécial d'études qui sera proposé au cas par cas ne peut pas concerner les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Informatique: analyse de données			3	1		CT												CT	ET	2h00	
EC	Compléments en mathématiques							CI 18														
EC	Informatique: analyse de données					1	CT	CI 24	Ecrit 1	CC	ET	2h00	0,25			Ecrit de rattrapage	CT	ET	2h00	1		
									Ecrit 2	CC	ET	2h00	0,25									
									Travail personnel	CC	A		0,5									
UE	Scientific writing and presentation skills			3			CT															
EC	Scientific writing and presentation skills						CT	CM 8														
								TD 16														
										Travail personnel	CT	EO	0h07	0,5						CT	ET	2h00
										CC	A		0,5									
UE	Etude de cas et after works			3			CT															
EC	Etude de cas: approche pluridisciplinaire				0,9		CT	TD 24														
EC	After-work				0,1		CT															
UE	Traçage géochimique: outils et méthodes			3			CT															
EC	Traçage géochimique : outils et méthodes						CT	CI 24														
										Travail personnel	CT	ET	2h00	0,5						CT	ET	2h00
										CC	A		0,5									
<i>Choisir 6 élément(s)</i>																						
UE	Hydrogéologie générale			3	1		CT															
EC	Hydrogéologie générale					1	CT	CM 16														
								TD 8														
									Ecrit	CT	ET	2h00	0,5									
									Ecrit	CC	ET	2h00	0,5									
UE	Dynamique du cycle de l'eau dans un bassin versant			3	1		CT															
EC	Dynamique du cycle de l'eau dans un bassin versant					1	CT	CI 24														
									Ecrit 1	CC	ET	1h00	0,3									
									Ecrit terminal	CT	ET	2h00	0,7									
UE	Polluants environnementaux			3	1		CT															
EC	Polluants environnementaux					1	CT	CI 24														
									Ecrit terminal	CT	ET	2h00	0,5									
									Travail personnel	CC	A		0,5									
									Travail personnel													
UE	Stage de terrain en Normandie: de l'Holocène à l'Anthropocène			3	1		CT															
EC	Stage de terrain en Normandie: de l'Holocène à l'Anthropocène					1	CT	TP 42														
									Rapport de stage	CC	R		0,5									
									Rapport	1 à 6 CC	PE		0,5									
UE	Analyse du cycle de vie (ACV) - Evaluation des impacts sur l'environnement			3	1		CT															
EC	Analyse du cycle de vie (ACV) - Evaluation des impacts sur l'environnement					1	CT	CI 24														
									Oral	CC	EO	0h15	0,3									
									Travail personnel	CC	A		0,7									

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Initiation au droit de l'environnement		3	1		CT															
EC	Initiation au droit de l'environnement			3		CT	CM 25														
UE	Méthodes de prospection géophysique		3	1		CT															
EC	Méthodes de prospection géophysique			1		CT	CI 24	Ecrit	CT	ET	2h00	0,5		Ecrit	CT	ET	2h00	1			
								Ecrit	CC	ET	1h00	0,25									
								Travail personnel	CC	A		0,25									
UE	Microbiologie expérimentale		3	3		CCI	CM 8 TD 12 TP 20	Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75									
UE	Tectonique des bassins sédimentaires		3	1		CT	CM 16 TD 8	Contrôle continu 2 Rapport TP	EsC	ET		1									
EC	Tectonique des bassins sédimentaires 1			1		CT		Ecrit	CC	ET	2h00	0,5		Ecrit	CT	ET	2h00	1			
UE	UE libre		3	1		CT		Ecrit	CT	ET	2h00	0,5									
UE	Observations en environnement: du terrain au laboratoire		3			CT	CM 8 TD 2 TP 18	rapport présentation orale	CC	PE		0,5		écrit de rattrapage	CT	ET	2h00				
EC	Observations en environnement: du terrain au laboratoire					CT			CT	EO	0h20	0,5									
UE	Risques et vulnérabilité		3			CT	CM 24														
UE	Risques et vulnérabilités		3	1		CCI		Dossier sur toutes les matières de l'UE	EaC	A		0,5									
EC	Concepts, méthodes et approche territoriale			1		CCI	CM 8	Oral sur toutes les matières de l'UE	EaC	EO	0h15	0,5									
EC	Normalité et extrêmes			1		CCI	CM 8														
EC	Sociologie des risques environnementaux			1		CCI	CM 8														

Semestre 2

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation initiale / principale											
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire							Seconde chance / rattrapage													
UE	Projet d'initiation à la recherche		3	1		CT																						
EC	Projet d'initiation à la recherche			1	CT																							
UE	Systèmes d'informations géographiques (SIG)		3	1	CT																							
EC	Systèmes d'informations géographiques (SIG)			1	CT																							
Choisir 7 élément(s)																												
UE	Hydrogéologie quantitative, transfert dans les nappes		6	2	CT																							
EC	Hydrogéologie quantitative, transfert dans les nappes			1	CT																							
EC	Hydrogéologie quantitative - Travaux pratiques		1	1	CT																							
UE	Géosciences et environnement : études de terrain			3	1																							
EC	Géosciences et environnement: études de terrain		1	1	CT																							
UE	Dynamique des systèmes géochimiques			3	1																							
EC	RSE et Normes de management environnemental		3	1	CT																							
EC	RSE et Normes de management environnementales			1	CT																							
UE	Économie de l'environnement		3	1	CT																							
EC	Économie de l'environnement			1	CT																							
UE	Transferts eau/sol/plante		3	1	CT																							
EC	Transferts eau/sol/plante			1	CT																							
UE	Caractérisation pédologique des sols		3	1	CT																							
EC	Caractérisation pédologique des sols			0,5	CT																							

Maquette d'enseignement								Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
EC	Analyse de sols en laboratoire		0,5	CT	TP 12			CC	EO	0h15											
UE	Qualité des mesures et traitements d'erreurs	3 1	CT		CI 24																
EC	Qualité des mesures et traitement d'erreurs	1	CT		Ecrit	CC	ET 2h00 0,5	Travail personnel	CC	A	0,5	Travail personnel	CT	A	1						
UE	Préparation bibliographique au projet de recherche	3 1	CT		CM 3			Travail personnel	CC	A	0,5	Travail personnel	CT	A	1						
EC	Préparation bibliographique au projet de recherche	1	CT		Travail personnel	CC	A 0,5	Travail personnel	CC	A	0,5	Travail personnel	CT	A	1						
UE	Méthodes d'études des populations et des écosystèmes	3	CT		CM 18																
Matière	Me#thodes d'e#tude des populations et des e#cosyste#mes	3	CCI		TD 8			Fiche espèce	EsC	ET	0,75										
					TP 8			Description méthodologique	EsC	EO 0h15	0,75										
					Cas d'étude	EaC	ET 2h00 1,5														
UE	Microbiologie approfondie	3	CT		CM 16																
Matière	Microbiologie approfondie	3	CCI		TD 12			Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET 0h30	0,75										
								Contrôle continu 1 sur les travaux dirigés	EaC	ET 0h30	0,75										
								Contrôle continu 2 sur le cours	EaC	ET 0h30	0,75										
								Contrôle continu 2 sur les travaux dirigés	EaC	ET 0h30	0,75										
UE	Tectonique, érosion, climat	3	CT		CM 16																
EC	Tectonique / érosion / climat	1	CT		TD 8			Ecrit	CT	ET 0h30	0,5	Ecrit	CT	ET 0h30	1						
UE	UE libre	3 1	CT					Travail personnel	CC	A	0,5										

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.

Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :

On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que ratrappage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de ratrappage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au ratrappage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en ratrappage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de ratrappage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec

et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
UE	Resources & modeling 1		9	9	CCI	CI	72	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
Matière	Water cycle and hydrology			1	CCI	CI	24	Homework	EsC	A		1		
Matière	Statistics in Hydrology			1		CI	24	Written	EaC	ET	1h30	1		
Matière	Water and climate evolution			1	CCI	CI	24	Homework	EsC	A		1		
Matière						CI	24	Written	EaC	ET	1h30	1		
UE	Resources & modeling 2		9	9	CCI	TP	18	Oral exam	EaC	EO	0h30	1		
Matière	Free-surface hydraulics			1	CCI	CI	54							
Matière	Groundwater modeling			1		CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1		
Matière	Near-surface water exploration			1	CCI	TP	18	Oral exam	EaC	EO	0h30	1		
Matière						CI	6	Written exam	EaC	ET	1h00	1		
UE	Transversal skills 1		6	6	CCI	CM	4	Report	EsC	A		1		
Matière	Geographical information systems			1	CCI	TP	56							
Matière	Field work			1		CM	4	Homework	EsC	A		1		
UE	Management 1		6	6	CCI	CI	48	Homework	EsC	A		1		
Matière	Societal issues and challenges			1	CCI	CI	24	Report	EsC	A		1		
Matière	Water policy and law			1		CI	24	Oral exam	EaC	EO	0h20	1		
								Written	EaC	ET	1h30	1		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
UE	Resources & modeling 3		9	9	CCI			Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
Matière	Hydrological modeling 1		1	CCI		CM 14									
						TD 10									
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
Matière	Geochemical modeling 1		1	CCI		CM 14									
						TD 10									
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
Matière	Methods of numerical modeling		1	CCI		CI 48									
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
UE	Quality & Engineering 1		9	9	CCI	CM 19,5									
						TD 4,5									
						TP 24									
Matière	Environmental geosciences		1	CCI		CI 24									
						CM 19,5									
						TD 4,5									
Matière	Water sampling and analyses		1	CCI		Oral exam		EaC	EO	0h15	1				
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
						TP 24									
Matière	Water supply and sanitation		1	CCI		CI 24									
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
						Written exam		EaC	ET	1h30	1				
UE	Transversal skills 2		6	6	CCI	CM 2									
						TD 6									
						TP 24									
Matière	Research Project		1	CCI		CM 2									
						TD 6									
						Oral exam		EaC	EO	0h15	1				
Matière	Soil and water lab – Practical work		1	CCI		Tutor evaluation		EsC	A		1				
						Report		EsC	R		2				
						TP 24									
UE	Management 2		6	6	CCI	CI 48									
						CI 24									
						Article rev.		EsC	A		1				
Matière	Urban water management		1	CCI		Oral exam		EaC	EO	0h30	1				
						Report		EsC	A		1				
						CI 24									
Matière	Water and agriculture		1	CCI		Homework		EsC	A		1				
						Written		EaC	ET	1h30	1				

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
**Catalogue EOST pour spécialistes
d'autres disciplines - L2 SVT**

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
OT00CMCG	EC	Cartographie géologique				CCI	Cl 30	CC Connaissances et application du cours	3 EsC	ET	1h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)
----	--------------------

Nature d'ELP

EC	EC
----	----

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EsC	Épreuve sans convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
----	-----------------

VERSION DE TRAVAIL

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
						CCI	CM 14							
	EC	Géochronologie					TD 12							
								CC1	1 EsC	ET	1h30	0,4		
OTVIMSBS	EC	Sédimentologie et bassins sédimentaires				CCI	CM 26							
							TD 24							
							CM 22							
OTVIEMPG	EC	Pétrologie générale				CCI	TP 28	TP en présentiel	1 EsC	ET	1h00	1		
								CC1 Pétrologie magmatique en distanciel	1 EsC	ET	1h00	1		
								CC2 Pétrologie métamorphique en présentiel	1 EsC	ET	1h00	1		
OTVITOA	EC	Terre océan atmosphère				CCI	CM 26							
								CC1 Questions de cours et petite question de synthèse	1 EsC	ET	1h00	1		
								CC2 Questions de cours et analyse de documents	1 EsC	ET	1h00	1		
otviempe	EC	Pétrologie métamorphique SVT				CCI	CM 22							
							TD 6							
							TP 21							
						CCI	CM 6							
							TP 8							

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coeff.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
----	----

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
OT00GMCG	EC	Matière 1: Cinématique et géodynamique				CCI	CM 36 TD 15							
OT00HMGT	EC	Matière 1 : Géophysique et Terre Profonde				CCI	CM 18 TD 9							
OT00HMGR	EC	Matière 2 : Géologie Régionale				CCI	CM 22 TP 24							
OT00GMHT	EC	Matière 2: Histoire de la Terre et de la Vie				CCI	CM 24 TP 24							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
----	----

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

VERSION DE TRAVAIL

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
OTVIKMSE	EC	Matière 3 : synthèses pour l'écrit 1 Sciences de la Terre				CCI	CM 21							
OTVIKMPE	EC	Matière 4 : préparation à l'écrit 1 Sciences de la Terre				CCI	TD 5 CI 15							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
----	----

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
**Catalogue EOST pour spécialistes
d'autres disciplines - M2 SVT**

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
OTVIKMEA	Matière	Préparation aux épreuves écrites d'agrégation				CCI	TD 65							
							CI 41							
OTVIKMSS	Matière	Synthèses en sciences de la Terre				CCI	CM 61							
							TD 16							
OTVIKMBG	Matière	Synthèse biologie et géologie S4				CCI	TP 33							
							TD 42							
							TP 157							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
ECI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Régime

CCI

VERSION DE TRAVAIL

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques, des stages de terrain, des visites et conférences.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Chaque enseignant peut procéder à des contrôles de présence et peut s'il le souhaite en tenir compte dans l'évaluation de l'étudiant dans l'élément concerné. En cas d'absentéisme non justifié trop important, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les travaux évalués (rapports, comptes rendus de TP, ou toute autre production) sont généralement accompagnés d'une date limite de dépôt. En cas de retard ou de non-restitution du travail demandé, l'enseignant ou les Jury sont en droit d'appliquer une sanction sur la note, à leur discrétion, et sans possibilité de révision. Cette sanction peut prendre la forme d'une diminution de la note par autant de point que de jours de retard, une division de la note par deux, l'application de la note de zéro, etc.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain, des visites en entreprises et des conférences dans un souci de clarté pour les étudiants.

Suppression de la mention à la 3e absence qui n'est pas systématiquement appliquée à l'EOST.

Ajout de la mention liée au contrôle de présence et aux conséquences possibles en cas d'absentéisme.

Précision sur le fait que les retards de rendu de document sont également considérés comme des cas d'absentéisme à une épreuve.

Modalités de progression

Un semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE du semestre (note supérieure ou égale à 10/20) et donne droit à 30 crédits ECTS.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie, à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

La non validation des deux semestres de l'année d'inscription en cours implique, sauf cas de force majeure et sur avis du Jury, l'arrêt de la formation et une réorientation.

Motivation de la dérogation :

Dans le cadre de la mise en place d'une évaluation par compétences, l'école ne permet pas la compensation des UE entre elles sur le semestre. Ceci correspond à une demande de la commission du titre d'ingénieur (CTI) dont relèvent les écoles d'ingénieurs. Chaque UE doit être validée indépendamment (note supérieure ou égale à 10/20) pour valider le semestre.

Précision sur le fait que le redoublement n'est pas possible si les deux semestres de l'année d'inscription ne sont pas validés. Le Jury a la possibilité, en cas de situations exceptionnelles, de déroger à cette règle.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel lors notamment de stages.

Motivation de la dérogation :

Les stages sont obligatoires dans la formation.

La formation d'ingénieurs de l'EOST n'est pas concernée par l'apprentissage.

Les stages obligatoires sont prévus par la maquette de formation et doivent être acceptées par l'équipe pédagogique. Ils font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Un éventuel stage volontaire peut être effectué par l'étudiant si il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation.

Tous les stages, qu'ils soient obligatoires ou volontaires, doivent faire l'objet au préalable d'une convention de stage entre l'EOST, l'étudiant et l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

Précision entre les stages obligatoires et les stages volontaires. Ajout d'un point concernant l'obligation de faire une convention de stage.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- peut valider la période de formation en milieu professionnel ou le stage seulement si il a atteint au moins 65% de la durée prévue dans le cursus,

- ou proposer au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :
- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.

- La réalisation d'une nouvelle période de stage de formation en milieu professionnel dans un autre organisme d'accueil, notamment lorsque la première période de stage a été interrompue pour un motif de non respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

L'obtention du titre d'ingénieur nécessite un nombre minimum de semaines de stages en entreprises (cadre CTI). Ces stages ne peuvent pas être remplacés par la rédaction d'un rapport de substitution, une épreuve écrite ou une épreuve orale.

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)

Motivation de la dérogation :

Formation non concernée par l'apprentissage

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère et/ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités détaillées d'évaluation et de soutenance des stages d'été de fin de 1ère et de 2ème année ainsi que celles du stage de fin d'études de 3ème année figurent en annexes du règlement intérieur de l'école, signé par chaque étudiant en début de scolarité.

Le jury de soutenance des stages de fin d'études de 3ème année est désignée par la direction de l'école. Il est constitué de trois membres : le maître de stage (nous son représentant), le superviseur et un Président de Jury qui doit être un professeur de l'EOST ou assimilé.

Motivation de la dérogation :

Indication concernant le document dans lequel l'étudiant pourra consulter les modalités d'évaluation et de soutenance des stages obligatoires. Précision sur la composition du Jury de stage de fin d'études de 3ème année.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 ou aboutit à un résultat sous forme d'"acquis" ou "non acquis".

Au niveau d'une UE donnant lieu à l'attribution d'une note sur 20 : les notes des matières qui, affectés de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de matière "acquise", la note de l'UE est calculée grâce aux matières restantes notées.

En cas de matière "non acquise", le Jury aura la possibilité de décider, à titre exceptionnel, de la validation de l'UE, si l'ensemble des matières de l'UE donnant lieu à une note sur 20 aboutissent à une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Certains éléments constitutifs des Ue du semestre aboutissent à des résultats sous forme "acquis" et "non acquis". C'est le cas notamment de l'anglais portés par une autre composante de l'Unistra, le LANSAD.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE le composant. La moyenne au semestre correspond à la moyenne des UE le composant, affectées de leur coefficients respectifs. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

L'école étant dans un démarche d'évaluation par compétence, toutes les UE doivent être acquises. Ceci a été mis en place à la demande de la CTI.

Capitalisation

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme déterminant la mention est la moyenne des 3 années et du stage de fin d'étude, pondérées par des coefficients. Les première et troisième année ont des coefficients de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants admis à l'école directement en 2ème année, la note finale déterminant la mention est la moyenne des 2ème et 3ème années d'études et du stage de fin d'étude. La troisième année a un coefficient de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants ayant effectué le second semestre de deuxième année en mobilité internationale, la note du semestre en mobilité ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne générale au diplôme. La note pris en compte pour la deuxième année correspondra à la note du premier semestre de deuxième année.

Motivation de la dérogation :

Cette règle de calcul de la moyenne générale au diplôme prend en compte l'augmentation du niveau de compétences en géophysique au fur et à mesure des années du diplôme : année 1 (coef. 1) - année 2 (coef. 1,5) - année 3 (2,5 = S5 + stage).

Le semestre de mobilité internationale n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme du fait de l'hétérogénéité des systèmes de notation des universités partenaires.

La règle sur le doctorat ne s'applique pas au diplôme d'ingénieur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme s'assure que les conditions d'obtention du diplôme sont validées et prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

La délivrance du diplôme d'ingénieur requiert un certain nombre de conditions qui doivent être vérifiées par le Jury de diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves et/ou à des matières dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf pour les stages de terrain et les travaux pratiques ou exceptionnellement si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Précision pour les UE constituées de plusieurs matières.

Précision sur les stages de terrain et les travaux pratiques

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Motivation de la dérogation :

Possibilité d'organiser des épreuves écrites terminales non anonymes.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre que la première. Les modalités des épreuves de la session de rattrapage peuvent être différentes de celles de la première session et sont précisées dans les modalités de contrôle des connaissances. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Sauf cas de force majeure, toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer des modalités de contrôle des connaissances différentes à la première session et à la session de rattrapage.

En cas de force majeure, nous souhaitons pouvoir proposer à un étudiant la possibilité de repasser l'épreuve.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, l'enseignant peut décider de neutraliser ou proposer à l'étudiant une épreuve de substitution.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée.

Si une épreuve de substitution est organisée, l'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer une épreuve de substitution ou neutraliser la note, en cas d'absence à un contrôle continu.

International

Une mobilité internationale d'une durée totale de 17 semaines minimum est obligatoire durant la scolarité à l'école.

Celle-ci pourra se faire sous la forme d'un séjour académique et/ou de stages en entreprise ou en laboratoire de recherche.

En cas de mobilité études (séjour académique), celle-ci se fera obligatoirement durant le second semestre de la deuxième année et ne donnera pas lieu à une transcription des notes obtenues au semestre. Le semestre sera considéré comme validé si l'étudiant a obtenu 30 ECTS à son semestre dans l'Université partenaire. La moyenne de ce semestre de mobilité ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

En cas de non validation du semestre de mobilité, le Jury décidera du redoublement de la deuxième année ou proposera la mise en place d'un contrat pédagogique en troisième année afin de valider les crédits manquants au second semestre de deuxième année.

Motivation de la règle additionnelle :

Obligation de la CTI d'une mobilité internationale de 17 semaines pour valider un diplôme d'ingénieur.

Etant donné la diversité des modes d'évaluations des universités partenaires et la difficulté d'en faire une transcription, nous préférons considérer le semestre de mobilité comme validé ou non validé. Il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

Si un étudiant n'a que quelques crédits ECTS manquants à son semestre de mobilité, nous souhaitons pouvoir lui proposer de poursuivre en troisième année avec un contrat pédagogique.

Semestre 1**Nature :** Semestre**Régime :** CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)**ECTS : 30****Période :** Semestre 1**Nombre de sessions :** Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	UE Outils de l'ingénieur 1		8																
EC	Mathématiques		4	CT			CM 24												
								TD 24	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1
EC	Informatique S1		4	CT			CM 24												
								TD 24	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1
UE	UE Géophysique 1		9																
EC	Mécanique des milieux continus		4	CT			CM 24												
								TD 24	Épreuve écrite	CC	ET	1h30	0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1
EC	Électromagnétisme		4	CT			CM 18												
								TD 6	Épreuve écrite	CC	ET	1h00	0,25		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1
EC	Recherche en géophysique		1	CT			CM 8												
								Examen	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	0h20	1	
UE	UE Sciences humaines et sociales 1		5																
EC	Économie industrielle 1		2	CT			CM 24												
								Examen	1 CC	ET	1h30	0,5		Epreuve rattrapage	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Langue vivante 2 S1		1	CT			CM 20												
								Examen	1 CT	ET	2h00	1		Epreuve de rattrapage	1 CT	ET	2h00	1	
Choisir 1 élément(s)																			
EC	Allemand S1			CT			TD 18							contrôle terminal					
								CT	1 CT	ET	2h00	1		Écrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Chinois S1			CT			TD 18							contrôle terminal					
								CT	1 CT	ET	2h00	1		Écrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Espagnol S1			CT			TD 18							contrôle terminal					
								CT	1 CT	ET	2h00	1		Écrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Italien S1			CT			TD 18							contrôle terminal					
								CT	1 CT	ET	2h00	1		Écrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
CP011MRU	Matière	Russe			CT	CM 40													

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
EC	Japonais					CT	TD 24												
EC	Portugais S1					CT	TD 18												
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CCI	TD 20			Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A				
UE	UE Dynamique du globe		8																
EC	Physique de la Terre		4	CT		CM 24	TD 24												
EC	Tectonique		4			CI 40		Epreuve écrite	1 CC	QC	0h15	0,1		Epreuve de rattrapage		1 CT	ET	2h00	1
EC	Le système solaire							Epreuve écrite	1 CC	ET	1h00	0,25		Epreuve de rattrapage		1 CT	ET	2h00	1
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>							CM 18												
EC							TD 6												

Semestre 2**Nature :** Semestre**Régime :** CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)**ECTS : 30****Période :** Semestre 2**Nombre de sessions :** Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation											
		Libellé	ECTSCoef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
							Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	UE Outils de l'ingénieur 2		9	9	CT													
EC	Mathématiques et traitement du signal		4		CT	CM 24												
						TD 24												
EC	Informatique S2		4		CT	CM 24												
						TD 24												
EC	Projet informatique		2		CT	CM 5												
						TD 30												
UE	UE Géophysique 2		7	7	CT													
EC	Géodésie spatiale		2		CT	CM 24												
						TD 8												
EC	Ondes sismiques		3		CT	CM 24												
						TD 24												
EC	Géophysique en contexte multiculturel		1		CT	CM 8												
						Examen	CC	ET	2h00	0,5								
EC	SIG		1		CT	TP 10												
						Epreuve sur ordinateur	CT	A	2h00	1								
UE	UE Pétrophysique 1		4	4	CT													
EC	Mécanique des fluides et écoulements souterrains		3		CT	CM 24												
						TD 12												
EC	Mesures géophysiques en laboratoire S2		2		CT	QCM	CC	QC	1h00	0,25								
						Travail personnel	CC	A		0,25								
EC	Stage de terrain de géologie		1		CT	Examen	CT	ET	2h00	0,5								
						Rapport TP	10	CT	R	1								
UE	UE Géologie 2		4	4	CT													
EC	Matériaux géologiques et cycle des roches		3		CT	TP 30												
						Note de participation	CC	A		1								
EC	UE Sciences humaines et sociales 2		6		CT	Travail personnel	CC	A		1								
						Rapport de stage	CT	R		1								
EC	RSE - Normes de management environnemental		2		CT	CM 10												

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Projet en binôme avec rapport						CT	PR	1	Rapport						
EC	Langue vivante 2 S2		1	CT	CM 20			Épreuve écrite						CT	ET	2h00	1	Épreuve écrite					
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																							
EC	Allemand S2			CT	TD 18			CT						1 CT	ET	2h00	1	contrôle terminal					
EC	Chinois S2			CT	TD 18			CT						1 CT	ET	2h00	1	contrôle terminal					
EC	Italien S2			CT	TD 18			CT						1 CT	ET	2h00	1	contrôle terminal					
EC	Espagnol S2			CT	TD 18			CT						1 CT	ET	2h00	1	contrôle terminal					
CP011MRU	Matière	Russe		CT	CM 40																		
EC	Japonais			CT	TD 24																		
EC	Portugais S2			CT	TD 18																		
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1	CCI	TD 20			Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A								
EC	Propriété industrielle		1	CT	CM 12			Présentation orale par groupe						CT	EO	0h20	1	Oral					
EC	Économie industrielle 2		2	CT	CM 24			Epreuve écrite						CC	ET	1h00	0,5	Epreuve écrite					
								Examen						CT	ET	2h00	0,5						

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques, des stages de terrain, des visites et conférences.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Chaque enseignant peut procéder à des contrôles de présence et peut s'il le souhaite en tenir compte dans l'évaluation de l'étudiant dans l'élément concerné. En cas d'absentéisme non justifié trop important, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les travaux évalués (rapports, comptes rendus de TP, ou toute autre production) sont généralement accompagnés d'une date limite de dépôt. En cas de retard ou de non-restitution du travail demandé, l'enseignant ou les Jury sont en droit d'appliquer une sanction sur la note, à leur discrétion, et sans possibilité de révision. Cette sanction peut prendre la forme d'une diminution de la note par autant de point que de jours de retard, une division de la note par deux, l'application de la note de zéro, etc.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain, des visites en entreprises et des conférences dans un souci de clarté pour les étudiants.

Suppression de la mention à la 3e absence qui n'est pas systématiquement appliquée à l'EOST.

Ajout de la mention liée au contrôle de présence et aux conséquences possibles en cas d'absentéisme.

Précision sur le fait que les retards de rendu de document sont également considérés comme des cas d'absentéisme à une épreuve.

Modalités de progression

Un semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE du semestre (note supérieure ou égale à 10/20) et donne droit à 30 crédits ECTS.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie, à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

La non validation des deux semestres de l'année d'inscription en cours implique, sauf cas de force majeure et sur avis du Jury, l'arrêt de la formation et une réorientation.

Motivation de la dérogation :

Dans le cadre de la mise en place d'une évaluation par compétences, l'école ne permet pas la compensation des UE entre elles sur le semestre. Ceci correspond à une demande de la commission du titre d'ingénieur (CTI) dont relèvent les écoles d'ingénieurs. Chaque UE doit être validée indépendamment (note supérieure ou égale à 10/20) pour valider le semestre.

Précision sur le fait que le redoublement n'est pas possible si les deux semestres de l'année d'inscription ne sont pas validés. Le Jury a la possibilité, en cas de situations exceptionnelles, de déroger à cette règle.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel lors notamment de stages.

Motivation de la dérogation :

Les stages sont obligatoires dans la formation.

La formation d'ingénieurs de l'EOST n'est pas concernée par l'apprentissage.

Les stages obligatoires sont prévus par la maquette de formation et doivent être acceptées par l'équipe pédagogique. Ils font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Un éventuel stage volontaire peut être effectué par l'étudiant si il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation.

Tous les stages, qu'ils soient obligatoires ou volontaires, doivent faire l'objet au préalable d'une convention de stage entre l'EOST, l'étudiant et l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

Précision entre les stages obligatoires et les stages volontaires. Ajout d'un point concernant l'obligation de faire une convention de stage.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- peut valider la période de formation en milieu professionnel ou le stage seulement si il a atteint au moins 65% de la durée prévue dans le cursus,
- ou proposer au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La réalisation d'une nouvelle période de stage de formation en milieu professionnel dans un autre organisme d'accueil, notamment lorsque la première période de stage a été interrompues pour un motif de non respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

L'obtention du titre d'ingénieur nécessite un nombre minimum de semaines de stages en entreprises (cadre CTI). Ces stages ne peuvent pas être remplacés par la rédaction d'un rapport de substitution, une épreuve écrite ou une épreuve orale.

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)

Motivation de la dérogation :

Formation non concernée par l'apprentissage

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à saisir l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère et/ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère et/ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités détaillées d'évaluation et de soutenance des stages d'été de fin de 1ère et de 2ème année ainsi que celles du stage de fin d'études de 3ème année figurent en annexes du règlement intérieur de l'école, signé par chaque étudiant en début de scolarité.

Le jury de soutenance des stages de fin d'études de 3ème année est désignée par la direction de l'école. Il est constitué de trois membres : le maître de stage (nous son représentant), le superviseur et un Président de Jury qui doit être un professeur de l'EOST ou assimilé.

Motivation de la dérogation :

Indication concernant le document dans lequel l'étudiant pourra consulter les modalités d'évaluation et de soutenance des stages obligatoires. Précision sur la composition du Jury de stage de fin d'études de 3ème année.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 ou aboutit à un résultat sous forme d'"acquis" ou "non acquis".

Au niveau d'une UE donnant lieu à l'attribution d'une note sur 20 : les notes des matières qui, affectés de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de matière "acquise", la note de l'UE est calculée grâce aux matières restantes notées.

En cas de matière "non acquise", le Jury aura la possibilité de décider, à titre exceptionnel, de la validation de l'UE, si l'ensemble des matières de l'UE donnant lieu à une note sur 20 aboutissent à une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Certains éléments constitutifs des UE du semestre aboutissent à des résultats sous forme "acquis" et "non acquis". C'est le cas notamment de l'anglais portés par une autre composante de l'Unistra, le LANSAD.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE le composant. La moyenne au semestre correspond à la moyenne des UE le composant, affectées de leur coefficients respectifs. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

L'école étant dans un démarche d'évaluation par compétence, toutes les UE doivent être acquises. Ceci a été mis en place à la demande de la CTI.

Capitalisation

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme déterminant la mention est la moyenne des 3 années et du stage de fin d'étude, pondérées par des coefficients. Les première et troisième année ont des coefficients de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants admis à l'école directement en 2ème année, la note finale déterminant la mention est la moyenne des 2ème et 3ème années d'études et du stage de fin d'étude. La troisième année a un coefficient de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants ayant effectué le second semestre de deuxième année en mobilité internationale, la note du semestre en mobilité ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne générale au diplôme. La note pris en compte pour la deuxième année correspondra à la note du premier semestre de deuxième année.

Motivation de la dérogation :

Cette règle de calcul de la moyenne générale au diplôme prend en compte l'augmentation du niveau de compétences en géophysique au fur et à mesure des années du diplôme : année 1 (coef. 1) - année 2 (coef. 1,5) - année 3 (2,5 = S5 + stage).

Le semestre de mobilité internationale n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme du fait de l'hétérogénéité des systèmes de notation des universités partenaires.

La règle sur le doctorat ne s'applique pas au diplôme d'ingénieur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme s'assure que les conditions d'obtention du diplôme sont validées et prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

La délivrance du diplôme d'ingénieur requiert un certain nombre de conditions qui doivent être vérifiées par le Jury de diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves et/ou à des matières dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf pour les stages de terrain et les travaux pratiques ou exceptionnellement si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Précision pour les UE constituées de plusieurs matières.

Précision sur les stages de terrain et les travaux pratiques

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Motivation de la dérogation :

Possibilité d'organiser des épreuves écrites terminales non anonymes.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre que la première. Les modalités des épreuves de la session de rattrapage peuvent être différentes de celles de la première session et sont précisées dans les modalités de contrôle des connaissances. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Sauf cas de force majeure, toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer des modalités de contrôle des connaissances différentes à la première session et à la session de rattrapage.

En cas de force majeure, nous souhaitons pouvoir proposer à un étudiant la possibilité de repasser l'épreuve.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, l'enseignant peut décider de neutraliser ou proposer à l'étudiant une épreuve de substitution.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée.

Si une épreuve de substitution est organisée, l'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer une épreuve de substitution ou neutraliser la note, en cas d'absence à un contrôle continu.

International

Une mobilité internationale d'une durée totale de 17 semaines minimum est obligatoire durant la scolarité à l'école.

Celle-ci pourra se faire sous la forme d'un séjour académique et/ou de stages en entreprise ou en laboratoire de recherche.

En cas de mobilité études (séjour académique), celle-ci se fera obligatoirement durant le second semestre de la deuxième année et ne donnera pas lieu à une transcription des notes obtenues au semestre. Le semestre sera considéré comme validé si l'étudiant a obtenu 30 ECTS à son semestre dans l'Université partenaire. La moyenne de ce semestre de mobilité ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

En cas de non validation du semestre de mobilité, le Jury décidera du redoublement de la deuxième année ou proposera la mise en place d'un contrat pédagogique en troisième année afin de valider les crédits manquants au second semestre de deuxième année.

Motivation de la règle additionnelle :

Obligation de la CTI d'une mobilité internationale de 17 semaines pour valider un diplôme d'ingénieur.

Etant donné la diversité des modes d'évaluations des universités partenaires et la difficulté d'en faire une transcription, nous préférons considérer le semestre de mobilité comme validé ou non validé. Il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

Si un étudiant n'a que quelques crédits ECTS manquants à son semestre de mobilité, nous souhaitons pouvoir lui proposer de poursuivre en troisième année avec un contrat pédagogique.

Semestre 3**Nature :** Semestre**Régime :** CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)**ECTS : 30****Période :** Semestre 3**Nombre de sessions :** Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	UE Outils de l'ingénieur 3		8	8		CT													
EC	Méthodes inverses			4		CT	CM 24 TD 24	Epreuve écrite Examen	CC CT	ET ET	2h00 2h00	0,5 0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1	
EC	Traitement du signal			4		CT	CM 24 TD 24	TD noté avec rapport Examen	CC CT	PE ET		0,5 2h00	0,5	Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Pétrophysique 2		7	7		CT													
EC	Physique des roches S3			4		CT	CM 36 TD 12	QCM Travail personnel Examen	CC CC CT	QC A ET	1h00 0,25 2h00	0,25 0,25 0,5		Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1	
EC	Mesures géophysiques en laboratoire S3			3		CT	TP 40	Rapport TP	10 CC	R		0,1		Rapport TP	CT	R	4h00	1	
UE	UE Sciences humaines et sociales 3		7																
EC	Analyse du cycle de vie			2		CT	CM 12 TD 10	Travail en groupe	CT	A		1		Travail personnel	CT	A		1	
EC	Langue vivante 2 S3			1		CT	CM 20	Examen	CT	ET	2h00	1		Épreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
Choisir 1 élément(s)																			
EC	Allemand S3					CT	TD 18							contrôle terminal					
EC	Chinois S3					CT	TD 18							Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Espagnol S3					CT	TD 18							contrôle terminal					
EC	Italien S3					CT	TD 18							Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
CP011MRU	Matière	Russe				CT	CM 40							contrôle terminal					
EC	Japonais						TD 22							Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Portugais S3						CT	TD 18						contrôle terminal					
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CCI	TD 20	Evaluation		EsC	A					Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
		Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.																			
EC	Comptabilité et gestion financière		2	CT	CM 24		Examen CT ET 2h00 1		Epreuve écrite CT ET 2h00 1												
UE	UE Géophysique 3		8	CT																	
EC	Matières obligatoires Géophysique 3			CT																	
EC	Modélisation sismique			CT	CM 12 TD 12		Examen CT ET 2h00 0,5		Epreuve écrite CT ET 2h00 1												
							Présentation orale travail personnel CC EO 0h15 0,3														
							Rapport article scientifique CC A 0,2														
EC	Méthodes potentielles			CT	CM 12 TD 12		TD noté CC A 0,25		Epreuve écrite CT ET 2h00 1												
							Projet en binôme CC A 0,25														
EC	Option (1 option à sélectionner sur 3)						Examen CT ET 2h00 0,5														
	Choisir 1 élément(s)																				
EC	Géodésie physique et orbitographie		4	CT	CM 24 TD 24		Epreuve écrite CC ET 2h00 0,5		Epreuve écrite CT ET 2h00 1												
							Examen CT ET 2h00 0,5														
EC	Bassins sédimentaires			CT	CM 22 TD 26		Rapport écrit CC A 0,25		Examen CT ET 2h00 1												
							Rapport écrit CC A 0,25														
							Examen CT ET 2h00 0,5														
EC	Sismologie: modèles de Terre		4	CT	CM 24 TD 24		QCM CC QC 1h00 0,1		Epreuve écrite CT ET 2h00 1												
							Epreuve écrite CC ET 2h00 0,4														
							Examen CT ET 2h00 0,5														

Semestre 4**Nature :** Semestre**Régime :** CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)**ECTS : 30****Période :** Semestre 4**Nombre de sessions :** Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTSCoef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
							Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	UE Géophysique 4		9			TP 24													
EC	Stage de diagraphie		2		CT		Rapport de stage	CT	RS		1			Travail personnel avec rapport écrit	CT	R		1	
EC	Géophysique en forage		1		CT	CM 18	Examen	CT	ET	2h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
EC	Géomécanique		2		CT	CM 24	Devoir maison	CT	PE		1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
EC	Analyse numérique		4		CT	CM 24 TD 24	Participation TD	CC	Q		0,33			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
							Epreuve écrite	CC	ET	1h00	0,17								
							Examen	CT	ET	2h00	0,5								
UE	UE Projet d'initiation à la recherche		3			CM 6 TD 3													
EC	Projet de géophysique		1		CT		Evaluation stage par l'enseignant	CC	A		0,5			Rapport écrit	CT	A		1	
							Rapport	CC	PE	0h00	0,25								
							Soutenance orale	CT	EO	0h20	0,25								
UE	UE Sciences humaines et sociales 4		6			CM 12													
EC	Formation aux exigences de l'entreprise et de la Société		2		CT		Evaluation travail de groupe	CT	A		1			Travail personnel	CT	A		1	
EC	Langue vivante 2 S4		1		CT	CM 20	Examen	CT	ET	2h00	1			Examen	CT	ET	2h00	1	
Choisir 1 élément(s)																			
EC	Allemand S4				CT	TD 18		CT		1 CT	ET	2h00	1		contrôle terminal				
														Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Chinois S4				CT	TD 18		CT		1 CT	ET	2h00	1		contrôle terminal				
														Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Espagnol S4				CT	TD 18		CT		1 CT	ET	2h00	1		contrôle terminal				
														Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
EC	Italien S4				CT	TD 18		CT		1 CT	ET	2h00	1		contrôle terminal				
														Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
CP011MRU	Matière	Russe			CT	CM 40													
	EC	Japonais				TD 22													
	EC	Portugais S4			CT														

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair	1	CCI	TD	20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											
EC	Choix industriels et gestion		2	CT	CM 24		Dossier en groupe	CC	A	0,25				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
							Écrit	CC	ET	0h45	0,25									
							Examen	CT	ET	2h00	0,5									
	<i>Choisir 6 élément(s)</i>																			
UE	UE Dynamique globale de la Terre et des fluides			2	CT															
EC	Dynamique globale de la Terre et des fluides géophysiques			1	CT	CM 24	Présentation orale	CC	EO	0h20	0,5				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Géomagnétisme			2	CT		Examen	CT	ET	2h00	0,5									
EC	Géomagnétisme			1	CT		Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Sismologie - tremblements de Terre			2	CT															
EC	Sismologie - tremblements de Terre			1	CT	CM 12 TD 12	Épreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Imagerie sismique			2	CT		Examen	CT	ET	2h00	0,5									
EC	Imagerie sismique			1	CT		Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5				Epreuve de rattrapage	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Hydrogéochimie			2	CT															
EC	Hydrogéochimie			1	CT	CM 12 TD 12	Travail personnel	CC	A	0,5					Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Hydrologie			2	CT		Examen	CT	ET	2h00	0,5									
EC	Hydrologie			1	CT		Epreuve écrite	CC	ET	1h00	0,4				Epreuve de rattrapage	CT	ET	2h00	1	
UE	UE Méthodes électriques et électromagnétiques			2	CT															
EC	Méthodes électriques et électromagnétiques					CM 12 TD 12	Rapport de TD	CC	A	0,5					Epreuve de rattrapage	CT	ET	2h00	1	
							Projet en binôme	CT	PR	0,5										

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
Q	Quitus Présence
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques, des stages de terrain, des visites et conférences.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Chaque enseignant peut procéder à des contrôles de présence et peut s'il le souhaite en tenir compte dans l'évaluation de l'étudiant dans l'élément concerné. En cas d'absentéisme non justifié trop important, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les travaux évalués (rapports, comptes rendus de TP, ou toute autre production) sont généralement accompagnés d'une date limite de dépôt. En cas de retard ou de non-restitution du travail demandé, l'enseignant ou les Jury sont en droit d'appliquer une sanction sur la note, à leur discrétion, et sans possibilité de révision. Cette sanction peut prendre la forme d'une diminution de la note par autant de point que de jours de retard, une division de la note par deux, l'application de la note de zéro, etc.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain, des visites en entreprises et des conférences dans un souci de clarté pour les étudiants.

Suppression de la mention à la 3e absence qui n'est pas systématiquement appliquée à l'EOST.

Ajout de la mention liée au contrôle de présence et aux conséquences possibles en cas d'absentéisme.

Précision sur le fait que les retards de rendu de document sont également considérés comme des cas d'absentéisme à une épreuve.

Modalités de progression

Un semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE du semestre (note supérieure ou égale à 10/20) et donne droit à 30 crédits ECTS.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie, à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

La non validation des deux semestres de l'année d'inscription en cours implique, sauf cas de force majeure et sur avis du Jury, l'arrêt de la formation et une réorientation.

Motivation de la dérogation :

Dans le cadre de la mise en place d'une évaluation par compétences, l'école ne permet pas la compensation des UE entre elles sur le semestre. Ceci correspond à une demande de la commission du titre d'ingénieur (CTI) dont relèvent les écoles d'ingénieurs. Chaque UE doit être validée indépendamment (note supérieure ou égale à 10/20) pour valider le semestre.

Précision sur le fait que le redoublement n'est pas possible si les deux semestres de l'année d'inscription ne sont pas validés. Le Jury a la possibilité, en cas de situations exceptionnelles, de déroger à cette règle.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le Directeur des études. Le stage de substitution fait l'objet d'une convention de stage. Il pourra être comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à l'étranger et pourra être considéré comme un stage d'été de 1ère ou 2ème année.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette règle a été ajoutée pour éviter qu'un étudiant qui redouble ne fasse rien durant le semestre déjà validé. Cette mise en situation professionnelle permet à l'étudiant de mettre à profit cette année dans son CV et dans son parcours.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel lors notamment de stages.

Motivation de la dérogation :

Les stages sont obligatoires dans la formation.

La formation d'ingénieurs de l'EOST n'est pas concernée par l'apprentissage.

Les stages obligatoires sont prévus par la maquette de formation et doivent être acceptées par l'équipe pédagogique. Ils font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Un éventuel stage volontaire peut être effectué par l'étudiant si il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation.

Tous les stages, qu'ils soient obligatoires ou volontaires, doivent faire l'objet au préalable d'une convention de stage entre l'EOST, l'étudiant et l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

Précision entre les stages obligatoires et les stages volontaires. Ajout d'un point concernant l'obligation de faire une convention de stage.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- peut valider la période de formation en milieu professionnel ou le stage seulement si il a atteint au moins 65% de la durée prévue dans le cursus,
- ou proposer au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La réalisation d'une nouvelle période de stage de formation en milieu professionnel dans un autre organisme d'accueil, notamment lorsque la première période de stage a été interrompues pour un motif de non respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil.

Motivation de la dérogation :

L'obtention du titre d'ingénieur nécessite un nombre minimum de semaines de stages en entreprises (cadre CTI). Ces stages ne peuvent pas être remplacés par la rédaction d'un rapport de substitution, une épreuve écrite ou une épreuve orale.

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)

Motivation de la dérogation :

Formation non concernée par l'apprentissage

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à saisir l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère et/ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

La formation compte deux stages obligatoires :

- Le stage de 1ère et/ou 2ème année d'une durée minimum de 4 semaines, il s'agit d'un stage à contenu technique dans le domaine des géosciences. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et de l'enseignant responsable de ces stages.
- Le stage de fin d'études de 3ème année d'une durée de 26 semaines. Il est réalisé sous la tutelle d'un maître de stage qui fait partie de l'organisme d'accueil et qui s'occupe du suivi scientifique et technique du stage, et d'un superviseur qui est un enseignant de l'EOST dont le rôle est de s'assurer du bon déroulement du stage.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser ces stages à l'étranger de façon à satisfaire l'obligation minimale de mobilité à l'international.

Motivation de la règle additionnelle :

Précisions sur la durée et les conditions des stages obligatoires

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités détaillées d'évaluation et de soutenance des stages d'été de fin de 1ère et de 2ème année ainsi que celles du stage de fin d'études de 3ème année figurent en annexes du règlement intérieur de l'école, signé par chaque étudiant en début de scolarité.

Le jury de soutenance des stages de fin d'études de 3ème année est désignée par la direction de l'école. Il est constitué de trois membres : le maître de stage (nous son représentant), le superviseur et un Président de Jury qui doit être un professeur de l'EOST ou assimilé.

Motivation de la dérogation :

Indication concernant le document dans lequel l'étudiant pourra consulter les modalités d'évaluation et de soutenance des stages obligatoires. Précision sur la composition du Jury de stage de fin d'études de 3ème année.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 ou aboutit à un résultat sous forme d'"acquis" ou "non acquis".

Au niveau d'une UE donnant lieu à l'attribution d'une note sur 20 : les notes des matières qui, affectés de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de matière "acquise", la note de l'UE est calculée grâce aux matières restantes notées.

En cas de matière "non acquise", le Jury aura la possibilité de décider, à titre exceptionnel, de la validation de l'UE, si l'ensemble des matières de l'UE donnant lieu à une note sur 20 aboutissent à une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Certains éléments constitutifs des Ue du semestre aboutissent à des résultats sous forme "acquis" et "non acquis". C'est le cas notamment de l'anglais portés par une autre composante de l'Unistra, le LANSAD.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé dès l'obtention de toutes les UE le composant. La moyenne au semestre correspond à la moyenne des UE le composant, affectées de leur coefficients respectifs. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

L'école étant dans un démarche d'évaluation par compétence, toutes les UE doivent être acquises. Ceci a été mis en place à la demande de la CTI.

Capitalisation

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

En cas de redoublement une UE non acquise sera entièrement à refaire.

Motivation de la règle additionnelle :

Précision sur la capitalisation des notes des matières constituant une UE en cas de redoublement

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme déterminant la mention est la moyenne des 3 années et du stage de fin d'étude, pondérées par des coefficients. Les première et troisième année ont des coefficients de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants admis à l'école directement en 2ème année, la note finale déterminant la mention est la moyenne des 2ème et 3ème années d'études et du stage de fin d'étude. La troisième année a un coefficient de 1, la deuxième année et le stage de fin d'études ont des coefficients de 1,5.

Pour les étudiants ayant effectué le second semestre de deuxième année en mobilité internationale, la note du semestre en mobilité ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne générale au diplôme. La note pris en compte pour la deuxième année correspondra à la note du premier semestre de deuxième année.

Motivation de la dérogation :

Cette règle de calcul de la moyenne générale au diplôme prend en compte l'augmentation du niveau de compétences en géophysique au fur et à mesure des années du diplôme : année 1 (coef. 1) - année 2 (coef. 1,5) - année 3 (2,5 = S5 + stage).

Le semestre de mobilité internationale n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme du fait de l'hétérogénéité des systèmes de notation des universités partenaires.

La règle sur le doctorat ne s'applique pas au diplôme d'ingénieur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme s'assure que les conditions d'obtention du diplôme sont validées et prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

La délivrance du diplôme d'ingénieur requiert un certain nombre conditions qui doivent être vérifiées par le Jury de diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves et/ ou à des matières dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf pour les stages de terrain et les travaux pratiques ou exceptionnellement si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Précision pour les UE constituées de plusieurs matières.

Précision sur les stages de terrain et les travaux pratiques

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Motivation de la dérogation :

Possibilité d'organiser des épreuves écrites terminales non anonymes.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre que la première. les modalités des épreuves de la session de rattrapage peuvent être différentes de celles de la première session et sont précisées dans les modalités de contrôle des connaissances. Les épreuves écrites terminales ne sont pas obligatoirement anonymes.

Sauf cas de force majeure, toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer des modalités de contrôle des connaissances différentes à la première session et à la session de rattrapage.

En cas de force majeure, nous souhaitons pouvoir proposer à un étudiant la possibilité de repasser l'épreuve.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, l'enseignant peut décider de neutraliser ou proposer à l'étudiant une épreuve de substitution.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée.

Si une épreuve de substitution est organisée, l'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons pouvoir proposer une épreuve de substitution ou neutraliser la note, en cas d'absence à un contrôle continu.

International

Une mobilité internationale d'une durée totale de 17 semaines minimum est obligatoire durant la scolarité à l'école.

Celle-ci pourra se faire sous la forme d'un séjour académique et/ou de stages en entreprise ou en laboratoire de recherche.

En cas de mobilité études (séjour académique), celle-ci se fera obligatoirement durant le second semestre de la deuxième année et ne donnera pas lieu à une transcription des notes obtenues au semestre. Le semestre sera

considéré comme validé si l'étudiant a obtenu 30 ECTS à son semestre dans l'Université partenaire. La moyenne de ce semestre de mobilité ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

En cas de non validation du semestre de mobilité, le Jury décidera du redoublement de la deuxième année ou proposera la mise en place d'un contrat pédagogique en troisième année afin de valider les crédits manquants au second semestre de deuxième année.

Motivation de la règle additionnelle :

Obligation de la CTI d'une mobilité internationale de 17 semaines pour valider un diplôme d'ingénieur.

Etant donné la diversité des modes d'évaluations des universités partenaires et la difficulté d'en faire une transcription, nous préférons considérer le semestre de mobilité comme validé ou non validé. Il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne au diplôme.

Si un étudiant n'a que quelques crédits ECTS manquants à son semestre de mobilité, nous souhaitons pouvoir lui proposer de poursuivre en troisième année avec un contrat pédagogique.

Semestre 5**Nature :** Semestre**Régime :** CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)**ECTS : 30****Période :** Semestre 5**Nombre de sessions :** Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation											
		Libellé	ECTSCoef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
							Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	UE Géophysique 5		5		CT													
EC	Séminaires Energie et Société		1		CT	CM 12	Examen final	CT	ET	1h00	1			Epreuve de rattrapage	CT	ET	1h00	1
						TD 20												
						TP 24												
EC	Stage de géophysique		2		CT		Rapport de terrain	CC	A		0,3			Rapport	CT	A		1
							Rapport final	CC	A		0,4							
							Soutenance orale	CT	EO	0h20	0,3							
EC	Géostatistiques		2		CT	CM 20												
							TP noté	CC	A					Epreuve de rattrapage	CT	ET	2h00	1
							Examen	CT	ET	2h00	1							
UE	UE Stage en milieu professionnel		3		CT													
EC	Stage 1A / 2A		1		CT		Poster	CT	A		1			Poster	CT	A		1
UE	UE Sciences Humaines et Sociales 5		6		CT													
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CCI	TD 20		Evaluation											
							Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.											
EC	Stratégie et structure de l'entreprise		1		CT	CM 16	Examen	CT	ET	1h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1
EC	Économie de l'énergie		1		CT	CM 12	Examen - QCM	CT	ET	1h00	1			QCM	CT	ET	1h00	1
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																		
UE	Filière Energie		4		CT													
EC	Modélisation de réservoir		1		CT	CM 24	QCM	CC	ET	1h00	0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1
							Examen	CT	ET	2h00	0,5							
EC	Traitement et inversion sismique		1		CT	CM 42	Travail individuel avec rapport	CC	A		0,5			Epreuve rattrapage	CT	ET	2h00	1
							Examen	CT	ET	2h00	0,5							
UE	Filière Géotechnique, eau, environnement		4		CT													
EC	Résistance des matériaux appliqués au génie civil		1		CT	CM 32	Devoir maison	CC	A		0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1
							Examen	CT	ET	2h00	0,5							
EC	Géotechnique		1		CT	CM 36												
						TD 10	Devoir écrit	CC	PE		0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1
							Examen	CC	ET	2h00	0,5							
BLOC	Options du S5 (6 options à sélectionner dont 1 facultative en recherche))					CT												
<i>Choisir 5 élément(s)</i>																		
UE	Outils géochimiques et réactivité minérale		2		CT													
EC	Outils géochimiques et réactivité minérale		1		CT	CM 12												
						TD 12	Travail personnel	CC	PE		0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation								Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage					
								Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage					Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
								Examen	CT	ET	2h00	0,5														
UE	Physique des roches appliquée aux réservoirs et risques naturels	2		CT				CM 24																		
EC	Physique des roches appliquée réservoirs et risques naturels	1		CT					Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,25		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Risque sismique	2		CT				CM 24																		
EC	Risque sismique	1		CT					Epreuve écrite	CC	ET	1h00	0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Méthodes potentielles et électromagnétisme S5	2		CT				CM 24																		
EC	Méthodes potentielles et électromagnétisme S5	1		CT					Epreuve écrite électromagnétisme	CC	ET	1h00	0,5		Epreuve orale	CT	EO	0h20	1							
UE	Hydrogéophysique	2		CT				CM 18 TP 6																		
EC	Hydrogéophysique	1		CT					Rapport	CC	R		0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Sédimentologie appliquée aux réservoirs	2		CT				CM 24																		
EC	Sédimentologie appliquée aux réservoirs	1		CT					Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,4		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Méthodes et outils numériques	2		CT				CM 16 TD 12																		
EC	Méthodes et outils numériques	1		CT					Projet	CC	A		0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Sols transferts multi-phases et complexes	2		CT				CM 18 TD 8																		
EC	Sols transferts multi-phases et complexes	1		CT					Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	IA en Géosciences	2		CT				CM 14 TD 8																		
EC	IA en Géosciences	1		CT					Epreuve écrite	CC	ET	0h30	0,3		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																										
UE	Sismologie - physique de la source	2		CT				CM 24																		
EC	Sismologie - Physique de la source	1		CT					Travail personnel	CC	PE		0,5		Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1							
UE	Déformation active et géodésie	2		CT				CM 24																		
EC	Déformation active et géodésie	1		CT					Travail personnel	CC	PE		0,5		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1							
UE	Sismologie - structure du globe	2		CT																						

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	EC	Sismologie - Structure du globe		1		CT	CM 24	Travail personnel	CC	PE	0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Examen	CT	ET	2h00	0,5							

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6

Nature : Semestre

Régime : CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Nombre de sessions : Deux sessions

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	Stage en entreprise		30	1	CT			Soutenance de stage	CT	EO	1h00	1							
EC	Stage S6 ingénieur en entreprise				CT	TD	8												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :
ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :

Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

VERS/ION DE TRAVAIL

Semestre 1

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
							Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
		Libellé	ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 1 - Semestre 1 - Physique 1	9	3		CCI		Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Physique" est un bonus qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières.										EsC	A	0	
PY01AM12	EC	Mécanique 1		2		CCI	CI 32	CC1 Mécanique 1	EaC	ET	1h00	2									
PY01AM13	EC	Optique 1		1		CCI	CI 16	CC2 Mécanique 1	EaC	ET	1h30	2	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	EsC	A	1					
PY01AM14	EC	Électromagnétisme 1		2		CCI	CI 26	CC 1	1 EaC	ET	0h30	4									
PY01AM15	EC	Physique expérimentale 1		1		CCI	TP 12	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	EsC	A	1										
	EC	PILS Physique				CCI		Moyenne des comptes rendus de TP	EaC	R	2										
		Choisir 1 élément(s)						PILS Physique	2 EsC	QC	1h00	0									
	EC	PILS - Physique - Niveau A					CM 2														
	EC	PILS - Physique - Niveau B					CI 10														
	EC	PILS - Physique - Niveau C					CI 20														
UE	UE 2 - Semestre 1 - Sciences et enjeux environnementaux		3	1		CCI															
PY01AM27	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S1		1		CCI	CM 24	Travail écrit 1	EsC	A	0,5										
								Travail écrit 2	EsC	A	0,5										
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5									
UE	UE 3 - Semestre 1 - Mathématiques 1		6	2		CCI		Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Mathématiques pour les sciences" est un bonus	EsC	A	0										

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières. Même calcul que pour PILS Physique															
								CI 65															
MIEEXAM13	EC	Mathématiques pour les sciences 1	6	CCI				CC1	EaC	ET	1h00	1			EsC	A							
								CC2	EaC	ET	1h00	1											
								CC3	EaC	ET	2h00	2											
								Bonus PILS Pour les étudiant-e-s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 0,5 point maximum calculé en fonction des résultats obtenus en PILS - Mathématiques pour les sciences															
MIEEXAMM4	EC	PILS - Mathématiques pour les sciences		CCI				Bonus Pour PILS, il y a un bonus, de 0,5 point maximum, calculé selon la progression aux tests PILS et qui contribue à la note de mathématiques pour les sciences.							EsC	A							
								<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau A						CM 2															
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau B						CI 10															
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau C						CI 20															
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau D						CI 30															
								Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Chimie" est un bonus qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières. Même calcul que pour PILS Physique							EsC	A	0						
	UE	UE 4 - Semestre 1 - Chimie 1						3 1 CCI															
CH1LAM34	EC	Architecture de la matière 1	2	CCI				CI 20															
								écrit 1 AM1							EsC	A	0,8						
								écrit 2 AM1							EsC	A	1,2						
CH1LAM35	EC	Transformation de la matière 1	2	CCI				CI 20															
								écrit 1 TM1							EsC	A	0,8						
								écrit 2 TM1							EsC	A	1,2						
	EC	PILS Chimie						bonus à la moyenne cf règle complémentaire							EsC	A	0						
								<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
	EC	PILS - Chimie - Niveau A						CM 2															
	EC	PILS - Chimie - Niveau B						CI 10															
	EC	PILS - Chimie - Niveau C						CI 20															
	UE	UE 5 - Semestre 1 - Travaux Pratiques Option (1 au choix)	3	1	CCI																		
								<i>Choisir 1 élément(s)</i>															

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
CH1LAM36	EC	Chimie expérimentale 1	2	CC1			TP 30	écrit CE1	EaC	ET	1h00	1,2										
								épreuve de TP	EsC	A	4h00	0,8										
PY01AM53	EC	Étude de systèmes mécaniques en sciences de l'ingénieur	2	CC1			CM 2	Examen de TP DAO	EaC	A	4h00	1										
							TP 28	Rapports de TP DAO	EsC	A		1										
								Moyenne des rapports de TP														
								Rapports de TP Statique	EsC	A		2										
								Moyenne des rapports de TP														
UE	UE 6 - Semestre 1 - Langues (1 au choix)			3	1	CC1																
	Choisir 1 élément(s)																					
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1	CC1		TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.										EsC	A			
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CC1		TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.										EsC	A			
UE	UE 7 - Semestre 1 - Méthodologie du travail universitaire			3	1	CC1																
PY01AM72	EC	MTU		1	CC1		CM 2 TD 8															
								Ecri+	EsC	A		0,45										
								Présentation orale	EaC	EO	0h10	0,75										
								Quiz	EsC	QC		0,3										
								Rapport écrit	EsC	PE		1,5										
UE	UE8 - Semestre 1 - Géosciences 1			6	1	CC1																
OT1BAM42	EC	Structure de la Terre		1	CC1		CM 24															
								Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33										
								Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33										
								Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33										
OT1BAM73	EC	Fonctionnement et évolution du climat terrestre			CCI		CI 24															
								Examen écrit	EaC	ET	1h00	0,5										
								Présentation orale	EsC	EO		0,25										
								Rapport écrit	EsC	R		0,25										

Semestre 2

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
UE	UE 1 - Semestre 2 - Physique 2		9	3	CCI			Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
PY01BM14	EC	Mécanique 2 - A		2	CCI	CI 46		CC1	EaC	ET	1h00	2									
PY01BM15	EC	Électromagnétisme 2		1	CCI	CI 26		CC2	EaC	ET	1h00	2									
PY01BM16	EC	Méthodes mathématiques pour la physique L1S2		1	CCI	CI 26		CC1	EaC	ET	0h30	1									
PY01BM17	EC	Physique expérimentale 2		1	CCI	TP 25		CC2	EaC	ET	0h30	1									
	UE	UE 2 - Semestre 2 - Mathématiques et informatique 2		9	3	CCI		Moyenne des comptes rendus de TP	EaC	R		2									
MIEXBMM13	EC	Mathématiques pour les sciences 2		6	CCI	CI 65		CC1	EaC	ET	1h00	1	X								
	PY01BM23	Informatique		3	CCI	TP 20 CI 12		CC2	EaC	ET	1h00	1	X								
								CC3	EaC	ET	2h00	2	X								
	UE	UE 3 - Semestre 2 - Chimie 2		3	1	CCI															
CHOTBM36	EC	Liaisons et molécules			CCI	CI 24		épreuve écrite ou QCM	EaC	ET	1h00	1									
								épreuve écrite ou QCM	EaC	ET	1h00	1									
	UE	UE4 - Semestre 2 - Langues 2 (1 au choix)		3	1	CCI															
		Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allermand Lansad - Semestre pair			CCI	TD 20		Evaluation													
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			CCI	TD 20		Evaluation													
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											
	UE	UE 5 - Semestre 2 - Géosciences 2		6	CCI																
OT1BBM44	EC	La lithosphère			CCI	CM 16 TD 8		CC1	EsC	ET	1h00	0,33		Epreuve de substitution	EaC	ET	1h00	0,34			
	OT1BBM52	Le relief de la Terre et SIG			CCI	CM 24 TP 8		CC2	EsC	ET	1h00	0,33									
								CC3	EsC	ET	1h00	0,34									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								SIG	EsC	ET	0h30	0,15			Epreuve de substitution	EaC	ET	1h00	0,35	
								CC1	EsC	ET	1h00	0,25								
								CC2	EsC	ET	1h00	0,25								
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h00	0,35								
UE	UE 6 - Semestre 2 - Projet professionnel		3	1	CCI															
PY01BM62	EC	Projet professionnel personnel : explorer			1	CCI	CM 2													
							TD 8								Présentation orale	EaC	EO	0h15	1,5	
															Rapport écrit	EsC	PE		1,5	

VERSION DE TRAVAILN DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :
ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :

Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Volume horaire	Évaluation								Seconde chance / rattrapage																								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime		Évaluation initiale / principale				Seconde chance / rattrapage				Seconde chance / rattrapage																								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.																				
UE	UE 1 - Semestre 3 - Physique 3		12	4		CCI																																		
EC	Électromagnétisme 3		2			CCI		CM 24																																
								TD 24																																
Matière	Mécanique 3		1			CCI		CM 10																																
								TD 12																																
EC	Électronique		2			CCI		CM 10																																
								TD 12																																
EC	Travaux Pratiques		2			CCI		TP 22																																
								CC1																																
UE	UE 2 - Semestre 3 - Mathématiques et informatique		9	3		CCI		CM 10																																
								TD 40																																
MIEXCM01	Matière	Mathématiques pour les Sciences Physiques 3				CCI		CC1																																
								CC2																																
EC	Méthodes mathématiques pour la physique		1			CCI		CM 12																																
								TD 12																																
EC	Introduction à la programmation. Bases		1			CCI		TP 24																																
								cc1																																
UE	UE 3 - Semestre 3 - Chimie 3		3	1		CCI		cc2																																
								Devoir Maison																																
EC	Chimie Organique L2S3					CCI		CM 25																																
								CC																																
UE	UE 4 - Semestre 3 - Travaux pratiques 3		3	1		CCI		TP 30																																
								Examen écrit																																
EC	TP Chimie Organique et Anglais disciplinaire					CCI		Compétences expérimentales																																
								Cahier de laboratoire																																
UE	UE 5 - Semestre 3 - Projet professionnel		3	1		CCI		CM 2																																
Date de l'export : 03/10/2024 16:19																																								
Règles modifiées de la formation - Double licence Sciences de la Terre - physique - 2ème année - 2024-2025																																								
3/7																																								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
							TP 12	CV+lettres	EsC	PE		1							
								Oral	EsC	EO	0h15	1							
								Rapport	EsC	R		2							
Matière	Préparation à la certification aux outils numériques - PIX		2	CCI					EaC	PT		2							
UE	UE6 - Semestre 3 - Géosciences 3		12	CCI															
EC	Ondes sismiques et imagerie		1	CCI			CM 24	CC1	EsC	ET	0h45	0,3			Epreuve de substitution	EaC	ET	2h00	0,4
EC	Géologie structurale		1	CCI			CM 18 TD 6	Epreuve moodle	EsC	A	0h45	0,3							
OTVICMCR	Matière	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique	3	CCI			CM 12 TD 12	Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4							
								CC de 1 heure	1 EsC	A	1h00	1							
								CC de 1 heure	1 EsC	A	1h00	1							
								CC 2 heures	1 EsC	ET	2h00	1							

Semestre 4

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
UE	UE 1 - Semestre 4 - Physique 4		12	4		CCI																			
EC	Thermodynamique			2		CCI	CM 22 TD 22								cc1	EaC	ET	1h30	1						
															cc2	EaC	ET	1h30	1						
EC	Optique 2			2		CCI	CM 22 TD 22								cc1	EaC	ET	1h30	1						
															cc2	EaC	ET	1h30	1						
Matière	Mécanique 4 : Mécanique des fluides			1		CCI	CM 12 TD 12									1 EaC	ET	1h00	1						
																1 EaC	ET	1h00	1						
UE	UE 2 - Semestre 4 - Mathématiques et informatique 4		6	2		CCI																			
MIEXDM02	Matière	Mathématiques pour les Sciences Physiques 4				CCI	CM 16 TD 36								CC1	EaC	ET	1h30	1						
															CC2	EaC	ET	1h30	1						
EC	Introduction à la programmation 2B. Outils pour le traitement des données.			1		CCI	TP 28								TP programmation	EsC	A	2h00	1						
															TP Examen	EsC	A	2h00	1						
UE	UE 3 - Semestre 4 - Travaux pratiques		3	1		CCI		TP 28																	
EC	Physique expérimentale 4			1		CCI									Travaux Pratiques	7 rapports de Travaux Pratiques	EsC	R	1						
UE	UE 4 - Semestre 4 - Langues 4		3	1		CCI																			
	Choisir 1 élément(s)																								
Matière	Allemand Lansad - Semestre pair				1	CCI		TD 20							Evaluation										
															Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A								
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair				1	CCI	TD 20								Evaluation										
															Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A								
UE	UE 5 - Semestre 4 - Chimie 4		3	1		CCI																			
EC	Chimie pour physiciens 4: Chimie inorganique					CCI	Cl 24								Contrôle intermédiaire	EsC	ET	1h00	1						
															Contrôle final	EaC	ET	1h30	2						
UE	UE 6 - Semestre 4 Options (1 au choix)		3	1		CCI																			
	Choisir 1 élément(s)																								
EC	Radioactivité et applications des techniques nucléaires				1	CCI	CM 10 TD 10								cc1	EaC	ET	1h00	1						
															cc2	EaC	ET	1h00	1						

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EC	Astrophysique		1	CCI			CM 20	cc1	EaC	ET	1h00	1								
UE	UE7 - Semestre 4 - Géosciences 4		12	CCI				cc2	EaC	ET	1h00	1								
EC	Sédimentologie et pétrologie sédimentaire		1	CCI			CM 12 TD 12													
EC	Les séismes et leur lien avec la tectonique		1	CCI			CM 18 TD 6	CC1 - Practical exercise	EsC	ET	1h00	0,2	CC3 - Final exam	EaC	ET	2h00				
EC	Cartographie		1	CCI			TD 24	CC2	EaC	ET	1h00	0,3								
EC	Camp de terrain de géosciences		1	CCI			TP 30	Rapport	EaC	ET	2h00	0,4								
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																				
UE	UE Supplémentaire : stage volontaire d'approfondissement (au-delà de 30 ECTS)		3	CCI																
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																				
Stage	Stage volontaire d'approfondissement		1	CCI				Rapport écrit	EsC	R		1								
								Évaluation du tuteur de stage	EsC	A		1								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :
ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :

Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale									
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
UE	UE 1 - Semestre 5 - Physique 5-A		9	3		CCI																				
EC	Mécanique quantique		1			CCI	CM 28 TD 26	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Écrit 1	EaC	ET	1h00	1			Écrit 1	EaC	ET	1h00	1							
EC	Physique statistique		1			CCI	CM 28 TD 26	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Écrit 2	EaC	ET	2h00	2			Écrit 2	EaC	ET	2h00	2							
UE	UE 2 - Semestre 5 - Travaux pratiques 5		3	1		CCI																				
EC	TP Chimie inorganique L3S5 SM					CCI	TP 32	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Moyenne rapports de TP	EsC	A	1			Épreuve pratique avec compte-rendu écrit	EsC	A	4h00	1								
UE	UE 3 - Semestre 5 - Mathématiques 5		6	2		CCI																				
EC	Méthodes mathématiques pour la physique L3S5		1			CCI	CM 30 TD 34	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Écrit 1	EaC	ET	1h00	1		Écrit 2	EaC	ET	1h00	1		Écrit 3	EaC	ET	2h00	2		
UE	UE 4 - Semestre 5 - Langues 5 (1 au choix)		3	1		CCI																				
Choisir 1 élément(s)																										
Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1			CCI	TD 20	Evaluation						Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1			CCI	TD 20	Evaluation						Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
UE	UE 5 - Semestre 5 - Physique 5-C		6	2		CCI																				
EC	Transport et thermodynamique hors équilibre		1			CCI	CM 12 TD 12	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						Écrit 1	EaC	ET	1h00	1		
								Écrit 2	EaC	ET	1h00	1														
EC	Mécanique 5B : Propriétés mécaniques des matériaux		1			CCI	CM 12 TD 12	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						Écrit 1	EaC	ET	1h00	1		
								Écrit 2	EaC	ET	1h00	1								Écrit 2	EaC	ET	1h00	1		
UE	UE 6 - Semestre 5 - Chimie 5		3	1		CCI																				
EC	Chimie pour physiciens 5: Chimie orbitale					CCI	CM 20 TD 20	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						CC Chimie orbitale	EaC	ET	0h30	1		
								CC Chimie du solide	EaC	ET	0h30	1								CC Chimie de coordination	EaC	ET	0h30	1		
UE	UE7 - Semestre 5 - Géosciences 5		9	3		CCI																				
EC	Camp de terrain de géologie magmatique		1			CCI	TP 36																			

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								The log and the notebook	EsC	PE	0,33			Rapport de stage	EaC	R		0,34	
								The verdache and the map	EsC	PE	0,33								
								Rapport de stage	EaC	R	0,34								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6**Nature :** Semestre**Période :** Semestre 6**Régime :** ECI (Évaluation Continue Intégrale)**Nombre de sessions :** Session unique

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation											
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
UE	UE 1 - Semestre 6 - Physique 6		9	3		CCI												
EC	Physique du solide			1		CCI	CM 28 TD 26											
								Écrit 1	EaC	ET	2h00	1						
								Écrit 2	EaC	ET	2h00	1						
EC	Électromagnétisme dans la matière			1		CCI	CM 28 TD 26											
								Écrit 1	EaC	ET	2h00	1						
								Écrit 2	EaC	ET	2h00	1						
								La note finale de la matière est donnée par la relation (Ecrit2 + sup(Ecrit1,Ecrit2))/2										
UE	UE 2 - Semestre 6 - Projet tuteuré et informatique		6	2		CCI												
EC	Projet tuteuré de fin d'études			1		CCI	CM 6 TP 16											
								Rapport écrit (note correcteur et avis du tuteur)	EsC	PE		1						
								Présentation orale (et avis tuteur)	EaC	A	0h25	1						
EC	Introduction à la programmation 3 IA, données, statistiques			1		CCI	TP 28											
								TP Programmation	EsC	P	1h30	1						
								TP Examen	EaC	P	1h30	1						
UE	UE 3 - Semestre 6 - Travaux pratiques 6		3	1		CCI												
EC	Physique expérimentale 6 et anglais disciplinaire			1		CCI	TP 36											
								Compte-rendu des TPs	EsC	R		1						
								Oral TP	EaC	EO	0h15	1						
UE	UE 4 - Semestre 6 - Matériaux		9	3		CCI												
EC	Physique de la matière molle			1		CCI	CM 12 TD 12											
								Écrit 1	EaC	ET	1h30	1						
								Écrit 2	EaC	ET	1h30	1						
EC	Caractérisation des matériaux			2		CCI	CM 28 TD 26											
								Écrit 1	EaC	ET	1h00	1						
								Écrit 2	EaC	ET	1h00	1						
UE	UE 5 - Semestre 6 - Options (1 au choix)		3	1		CCI												
	Choisir 1 élément(s)																	
EC	Chimie pour physiciens 6: synthèse en chimie moléculaire					CCI	CM 10 TD 10											
								CC1	EaC	ET	1h00	1						
								CC2	EaC	ET	1h00	1						
								CC3	EaC	ET	1h00	1						
EC	Chimie quantique			3		CCI	Cl 20											
								Test sur moodle	EsC	A	0h15	0,3						

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation														
								Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								écrit	EaC	ET	0h45	0,7										
EC	Introduction à la physique des galaxies		1			CM 12 TD 12																
EC	PPME Projet professionnel personnel L3 S6					CCI		Oral	EsC	EO	0h10	1		Oral		EaC	EO	0h10	1			
UE	UE6 - Semestre 6 - Géosciences 6		12	3		CCI																
EC	Camp de terrain de cartographie et sédimentologie			1		CCI	TP 60	Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,25										
								Participation	EsC	A		0,25										
								Rapport de stage	EsC	A		0,5										
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																						
EC	Stage court d'approfondissement					CCI																
EC	Stage long d'approfondissement					CCI																

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
EaC	Épreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparément : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapté de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux

pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés. Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestres 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :

Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure.

Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
							CM	1,5									
							TD	4,5									
							CI	42									
	UE	Basic Mathematics 1	6	6		CCI	CM	1,5									
							TD	4,5									
							CI	42									
	EC	Basic Maths 1		5		CCI					Class participation	EsC	A	1			
											First written exam	EaC	ET	1h00	1		
											Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	EC	Working Methodology - Basic Maths 1		1		CCI	CM	1,5									
							TD	4,5									
	UE	Basic Physics 1	6	6		CCI	CM	3									
							TD	3									
							CI	39									
							CI	39									
	EC	Basic Physics 1		5		CCI					First written exam	EaC	ET	1h00	1		
											Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	Matière	Working methodology - Basic Physics 1		1		CCI	CM	3									
							TD	3									
	UE	Basic Chemistry 1	6	6		CCI	CM	3									
							TD	3									
							CI	42									
							CI	42									
	EC	Basic Chemistry 1		5		CCI					First written exam	EaC	ET	1h00	1		
											Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	Matière	Working methodology - Basic Chemistry 1		1		CCI	CM	3									
							TD	3									
	UE	Introduction to Computer Science 1		6	6	CCI	TD	6									
							TP	21									
							CI	33									
							TP	21									
							CI	33									
	EC	System, Algorithms and Programming 1		5		CCI					Practical works / Project	EaC	A	1			
											Written exam	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Working methodology - Intro to Computer Sciences 1		1		CCI	TD	6									
							TD	60									
	UE	Languages 01	6	6		CCI	TD	60									
							TD	60									
	EC	English or French		1		CCI					Written exam	EaC	ET	1h30	1		
											Oral evaluation	EaC	EO	0h05	1		
											Written exam	EaC	ET	1h30	1		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Basic Mathematics 2		7	7		CCI	CM 20 TD 60							
							CM 10 TD 30							
EC	Algebra, Probability, Statistics			1		CCI	Class participation First written exam Second written exam	EsC EaC EaC	A ET ET	1h30 1h30 1h30	1 2 2			
							CM 10 TD 30							
EC	Analysis			1		CCI	Class participation First written exam Second written exam	EsC EaC EaC	A ET ET	1h30 1h30 1h30	1 1 2			
							CM 10 TD 30							
UE	Basic Physics 2		6	6		CCI	CM 13,5 TP 21 CI 25,5							
							CM 13,5 TP 21 CI 25,5							
EC	Basic Physics 2			1		CCI	First written exam Second written exam Practical work / report / participation	EaC EaC EsC	ET ET A	1h30 1h30 1h30	1 1 1			
							CM 13,5 TP 21 CI 27							
UE	Basic Chemistry 2		6	6		CCI	CM 13,5 TP 21 CI 27							
							CM 13,5 TP 21 CI 27							
EC	Basic Chemistry 2			1		CCI	First written exam Second written exam Practical work Notebook	EaC EaC EsC EsC	ET ET A A	1h30 1h30 1h30 1h30	2 2 1 1			
							CM 13,5 TP 21 CI 15							
UE	Introduction to Computer Sciences 2		6	6		CCI	TD 24 TP 21 CI 15							
							TD 24 TP 21 CI 15							
EC	Systems, Algorithms and Programming 2			1		CCI	Practical work Written exam Project	EsC EaC EsC	A ET A	1h00 1h00 1h00	1 1 1			
							CM 13,5 TD 7,5 TP 3							
UE	Basic Geosciences		2	2		CCI	CM 12 TD 3							
EC	Introduction to Geosciences		3				CM 12 TD 3							

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
							TP 3	Practical work	EsC	A	1			
								Written exam	EaC	ET	1h30	2		
Matière	Working methodology		1	CCI	TD 4,5		CM 1,5							
UE	Languages 02		3 3	CCI	TD 30			Methodological evaluation	EsC	A	1			
EC	English or French		1	CCI	TD 30			Written production	EsC	A	1			
								Oral evaluation	EaC	EO	0h05	1		
								Written exam	EaC	ET	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :

Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

Semestre 1 - Plurisciences

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)											
UE	Chimie S1		6	2		CCI	TP 30 CI 48												
EC	PILS Chimie					CCI		bonus à la moyenne cf règle complémentaire		EsC	A	0							
Choisir 1 élément(s)																			
EC	PILS - Chimie - Niveau A						CM 2												
EC	PILS - Chimie - Niveau B						CI 10												
EC	PILS - Chimie - Niveau C						CI 20												
CH1LAM34	EC	Architecture de la matière 1		2		CCI		écrit 1 AM1	EaC	ET	1h00	0,8							
							CI 20	écrit 2 AM1	EaC	ET	1h30	1,2							
CH1LAM35	EC	Transformation de la matière 1		2		CCI		écrit 1 TM1	EaC	ET	1h00	0,8							
							TP 30	écrit 2 TM1	EaC	ET	1h30	1,2							
CH1LAM36	EC	Chimie expérimentale 1		2		CCI		écrit CE1	EaC	ET	1h00	1,2							
							épreuve de TP	EsC	A	4h00	0,8								
UE	Géosciences S1		3	1		CCI	CM 24												
OT1BAM42	EC	Structure de la Terre		1		CCI	CM 24	Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33			Epreuve de substitution	EaC	ET	0h30	0,34
UE	Notions de biologie		3			CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33							
EC	Notions de biologie		3	3		CCI	CM 24	Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33							
							CM 24	connaissances première partie	EsC	ET	1h00	0,75							
							CM 24	connaissances première et deuxième parties	EsC	ET	1h00	1							
							CM 24	connaissances sur l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1,25							
UE	Méthodologie du travail universitaire		3	1		CCI	CM 2												
OT1BAM62	EC	Méthodologie du travail universitaire		1		CCI	CM 2	Présentation orale	EaC	EO	0h10	0,4			Epreuve de substitution	EaC	EO	0h10	0,4
							TP 10	Oral de 5-10 min											
							CM 2	Rapport écrit	EsC	A	0,5								
							TP 10	Rapport											
							CM 2	Test orthographique	EsC	A	0,1								
							TP 10	Ecrit + perfectionnement à l'orthographe											
UE	Langues S1 (au choix)		3	1		CCI	TD 20												
								Choisir 1 élément(s)											
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation											
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CC1	TD	20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Plurisciences

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Seconde chance / rattrapage								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
			6	2	CCI	CI	64	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	Mathématiques S2																							
MIEXBM13	EC	Mathématiques pour les sciences 2	6	CCI	CI	65		CC1	EaC	ET	1h00	1	X												
								CC2	EaC	ET	1h00	1	X												
								CC3	EaC	ET	2h00	2	X												
	UE	Physique S2	3	1	CCI	CI	30																		
	EC	Mécanique 2 - B	6	CCI	CI	30		Note de participation (facultative)																	
								Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)										EsC	A	0,6					
								Épreuve 1		EaC	ET	1h30	1,5		Épreuve 2		EaC	ET	1h30	1,5					
	UE	Chimie S2	3	1	CCI	CI	24																		
CHOTBM36	EC	Liaisons et molécules	1	CCI	CI	24		épreuve écrite ou QCM		EaC	ET	1h00	1												
								épreuve écrite ou QCM		EaC	ET	1h00	1												
	UE	Géosciences S2	3	1	CCI	CI	24																		
OT1BBM44	EC	La lithosphère	1	CCI	CI	24		CM 16												Epreuve de substitution		EaC	ET	1h00	0,34
								TD 8		CC1		EaC	ET	1h00	0,33										
										CC2		EaC	ET	1h00	0,33										
	UE	Informatique S2	3	1	CCI	CI	26																		
OT02BM51	EC	Outils informatiques pour l'apprentissage scientifique	1	CCI	CI	26		TD 8		CC1		EaC	ET	1h00	0,33										
										Devoir sur table		EaC	ET	1h00	1										
										Exercices par dépôt sur Moodle		EaC	A		1										
	UE	Projet Professionnel Personnel (PPP) (au choix)	3	1	CCI	CM	2																		
CH1LBM64	EC	PPP : Explorer	2	CCI	CM	2		TD 10		oral de groupe		EaC	EO	0h15	0,25										
										rapport écrit		EaC	A		0,75										
										TD 16		oral de groupe		EaC	EO	0h10	1								
	UE	PPP : Découverte en milieu socio-économique	3	1	CCI	CM	24																		
	EC	PPME Projet professionnel personnel L1 S2	1	CCI	CM	24				production d'un écrit réflexif module 1		EaC	ET	0h30	1										

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation													
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								une épreuve écrite portant sur les modules 2 et 3						EsC	ET	2h00	1			
UE	Sciences et Enjeux environnementaux		3	1		CCI														
EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2						CM 24	Travail écrit 1	EsC	A	0h30	0,5								
UE	Langues S2		3			CCI		Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5								
	Choisir 1 élément(s)							Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5								
Matière	Allemand Lansad - Semestre pair			1		CCI	TD 20	Evaluation						EsC	A					
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.												
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1		CCI	TD 20	Evaluation						EsC	A					
	Choisir 1 élément(s)							Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.												
UE	Option Physique S2 - 2		3	1		CCI	CI 24													
PY01BM56	EC	Matériaux			1	CCI	CI 24	CC1	EaC	ET	0h45	1								
								CC2	EaC	ET	2h00	2								
UE	Option Chimie S2		3	1		CCI	CI 24													
CHOTBM37	EC	Equilibres chimiques			1	CCI	CI 24	CC1	EsC	ET	0h45	0,75								
								CC2	EsC	ET	0h45	0,75								
								Contrôle terminal	EsC	ET	1h00	1,5								
UE	Option Géosciences S2		3	1		CCI	TD 8													
OT1BBM52	EC	Le relief de la Terre et SIG			1	CCI	CI 24	SIG	EsC	ET	0h30	0,15								
								CM 24	CC1	EsC	ET	1h00	0,25							
								TP 8	CC2	EsC	ET	1h00	0,25							
									Epreuve terminale	EaC	ET	1h00	0,35							
										Epreuve de substitution					EaC	ET	1h00	0,35		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparément : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapté de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux

pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés. Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestres 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :

Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure.

Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Régime	Volume horaire	Évaluation						
			ECTS	Coef.	Note élim.				Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1AAU12	UE	Mathematics 1	6	6			CCI	CM 28 TD 28							
	Matière	Mathematics 1		1			CCI	CM 28 TD 28	Notebook	EsC	A	1	X		
									First written exam	EaC	ET	1h30	2	X	
									Second written exam	EaC	ET	2h00	3	X	
	UE	Physics 1	8	8			CCI	CM 42 TD 42							
	EC	Point mechanics		2			CCI	CM 12 TD 12							
	EC	Fluid mechanics		1			CCI	CM 6 TD 6	Written exam	EaC	ET	1h30	1		
	EC	Thermodynamics 1		2			CCI	CM 12 TD 12	Written exam	EaC	ET	1h30	1		
	Matière	Electrostatics		2			CCI	CM 12 TD 12	Written exam	EaC	ET	1h30	1		
	UE	Chemistry 1	4	4			CCI	CM 24 TD 24							
	Matière	Architecture of matter 1		1			CCI	CM 12 TD 12	First written exam	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Transformation of matter 1		1			CCI	CM 12 TD 12	Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	UE	Computer sciences 1	3	3			CCI	CM 9 TP 21							
	Matière	Computer Science for Physics and Chemistry		1			CCI	CM 9 TP 21							
									Practical work Langue : Anglais	EsC	PT		0,4		
									Project						
									First Written exam Langue : Anglais	EaC	ET	0h30	0,2		
									Second Written exam Langue : Anglais	EaC	ET	1h00	0,4		
	UE	Geosciences 1	6	6			CCI	CM 30 TD 12 CI 21							
	EC	Internal envelopes		1			CCI	CM 18							

Maquette d'enseignement						Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							TD 3	Written exam	EaC	ET	1h30	1	
EC	External envelopes		1	CCI	CI 21			Written exam	EaC	ET	1h30	1	
EC	Introduction to Georessources		1	CCI	CM 12			Written exam	EaC	ET	1h30	1	
UE	Language 1		3 3	CCI	TD 30								
Matière	English or French		1	CCI	TD 30			Written production	EsC	PE		2	
								Oral evaluation	EaC	EO	0h05	3	
								Written exam	EaC	ET	1h30	3	

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Régime	Volume horaire	Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Évaluation initiale / principale									
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1ABU12	UE	Mathematics 2	6	6		CCI	CM 28 TD 28								
	Matière	Mathematics 2		1		CCI	CM 28 TD 28								
	UE	Physics 2	6	6		CCI	CM 18 TD 18 TP 36								
	EC	Oscillators, Waves, Optics		1		CCI	CM 18 TD 18								
	EC	Physics Lab 1		1		CCI	TP 36								
	UE	Chemistry 2	6	6		CCI	CM 30 TD 30								
	Matière	Architecture of matter 2		1		CCI	CM 15 TD 15								
	Matière	Transformation of matter 2		1		CCI	CM 15 TD 15								
	UE	Geosciences 2	9	9		CCI	CM 33 TD 15 TP 10,5 CI 21								
	EC	Gravimetry and isostasy		1		CCI	CI 21								
	EC	Plate tectonics		1		CCI	Written exam	EaC	ET	1h00	1				
	EC	Mineralogy & Petrology		2		CCI	CM 12 TD 9								
	UE	Language 2	3	3		CCI	CM 21 TP 15								
	EC	English or French		1		CCI	Recognizing minerals and rocks	EaC	ET	1h00	1				
							Written exam	EaC	ET	1h30	2				
							Written production	EsC	PE		2				
							Oral evaluation	EaC	EO	0h10	3				

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Written exam	EaC	ET	1h30	3		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés). L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerner les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :

ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vus comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

La réduction modeste du délai de justification permet de tenir à une semaine réelle le délai de remise du document.

Semestre 1

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation initiale / principale														
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																
UE	Mathématiques 1	6	2		CCI				Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.										
OT1BAM13	EC	Mathématiques pour les sciences 1	2	CCI	CI 64				Contrôle continu au fil de l'eau	EsC	ET	1h00	0,15			Epreuve de substitution	EaC	ET	2h00	0,4											
									Contrôle continu au fil de l'eau	EsC	ET	1h30	0,15																		
									Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4																		
									QCM Moodle au fil de l'eau	EsC	A	0h45	0,3																		
MIEXAMM4	EC	PILS - Mathématiques pour les sciences		CCI					Bonus	Pour PILS, il y a un bonus, de 0,5 point maximum, calculé selon la progression aux tests PILS et qui contribue à la note de mathématiques pour les sciences.																					
										EsC	A																				
									Choisir 1 élément(s)																						
									EC PILS - mathématiques pour les sciences - niveau A	CM 2																					
PY01AM14	EC	Physique 1	6 2	CCI					EC PILS Physique	CCI		PILS Physique		2 EsC QC 1h00 0																	
									Choisir 1 élément(s)	CM 2																					
									EC PILS - Physique - Niveau A	CI 10																					
									EC PILS - Physique - Niveau B	CI 20																					
PY01AM13	EC	Électromagnétisme 1	2	CCI					EC PILS - Physique - Niveau C	CI 30																					
									EC Soutien mathématiques S1	TD 24																					
									Choisir 1 élément(s)	CM 2																					
									EC PILS Physique	CI 10																					
PY01AM12	EC	Optique 1	1	CCI					EC PILS Physique	CI 20																					
									EC PILS Physique	CI 26		CC Electrostatique		EaC ET 1h30 4																	
									EC PILS Physique	CI 26		Note de participation (facultative)																			
									EC PILS Physique	Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)		EsC A 1																			
PY01AM12	EC	Mécanique 1	2	CCI					EC PILS Physique	CI 16		CC 1		1 EaC ET 0h30 4																	
									EC PILS Physique	CI 16		Note de participation (facultative)		EsC A 1																	
									EC PILS Physique	Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)		EsC A 1																			
									EC PILS Physique	CI 32		CC1 Mécanique 1		EaC ET 1h00 2																	

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Note de participation (facultative)													
								Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	EsC	A		1									
EC	Soutien physique S1						TD 24														
UE	Chimie générale 1		6	2	CCI																
EC	PILS Chimie						CCI		bonus à la moyenne cf règle complémentaire	EsC	A		0								
	Choisir 1 élément(s)																				
EC	PILS - Chimie - Niveau A						CM 2														
EC	PILS - Chimie - Niveau B						CI 10														
EC	PILS - Chimie - Niveau C						CI 20														
CH1LAM35	EC	Transformation de la matière 1		2	CCI			CI 20	écrit 1 TM1	EaC	ET	1h00	0,8								
								écrit 2 TM1	EaC	ET	1h30	1,2									
CH1LAM36	EC	Chimie expérimentale 1		2	CCI			TP 30	écrit CE1	EaC	ET	1h00	1,2								
								épreuve de TP	EsC	A	4h00	0,8									
CH1LAM34	EC	Architecture de la matière 1		2	CCI			CI 20	écrit 1 AM1	EaC	ET	1h00	0,8								
								écrit 2 AM1	EaC	ET	1h30	1,2									
UE	Géosciences 1		3	1	CCI			CM 24													
OT1BAM42	EC	Structure de la Terre		1	CCI				Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33		Epreuve de substitution	EaC	ET	0h30	0,34		
									Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33								
									Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33								
EC	Géologie régionale						TP 12														
UE	Langues 1		3	1	CCI				Evaluation												
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1	CCI		TD 20			Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE	Méthodologie du travail universitaire		3	1	CCI			CM 2													
								TP 10													
OT1BAM62	EC	Méthodologie du travail universitaire		1	CCI				Présentation orale	EaC	EO	0h10	0,4		Epreuve de substitution	EaC	EO	0h10	0,4		
									Oral de 5-10 min												
									Rapport écrit	EsC	A		0,5								
									Rapport												
									Test orthographique	EsC	A		0,1								
									Ecrit + perfectionnement à l'orthographe												
	Choisir 1 élément(s)																				
UE	Le climat terrestre		3	1	CCI			CI 24													
OT1BAM73	EC	Fonctionnement et évolution du climat terrestre			CCI				Examen écrit	EaC	ET	1h00	0,5		Epreuve de substitution	EaC	ET	1h00	0,5		
									Présentation orale	EsC	EO		0,25								
									Rapport écrit	EsC	R		0,25								
UE	Notions de biologie		3	1	CCI																

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EC	Notions de biologie		3	3		CCI	CM 24	connaissances première partie	EsC	ET	1h00	0,75								
								connaissances première et deuxième parties	EsC	ET	1h00	1								
								connaissances sur l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1,25								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage							
		Libellé		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Mathématiques 2		6	2		CCI																	
OT1BBM12	EC	Mathématiques pour les sciences 2			1		CCI	CI 64	Contrôle continu au fil de l'eau	EsC	ET	1h00	0,3			Epreuve de substitution	EaC	ET	2h00	0,4				
	EC	Soutien mathématiques S2						Controle continu au fil de l'eau	EsC	ET	1h30	0,3												
	UE	Physique 2		6	2			TD 24	Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4											
PY01BM17	EC	Physique expérimentale 2			1		CCI	TP 25	Moyenne des comptes rendus de TP	EaC	R													
	EC	Mécanique 2 - B						CI 30	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	EsC	A													
	EC	Soutien physique S2						TD 24	Épreuve 1	EaC	ET	1h30	1,5											
CHOTBM36	EC	Chimie 2		6	2		CCI	CI 24	épreuve écrite ou QCM	EaC	ET	1h00	1											
	EC	Liaisons et molécules			1		CCI	épreuve écrite ou QCM	EaC	ET	1h00	1												
	EC	Equilibres chimiques			1			CI 24	CC1	EsC	ET	0h45	0,75											
CHOTBM37	EC	Géosciences 2		3	1		CCI	CM 16	CC2	EsC	ET	0h45	0,75											
	EC	La lithosphère			1		CCI	TD 8	Contrôle terminal	EaC	ET	1h00	1,5											
	UE	Géosciences 3		3	1			CM 24	CC1	EsC	ET	1h00	0,33			Epreuve de substitution	EaC	ET	1h00	0,34				
OT1BBM44	EC	Le relief de la Terre et SIG			1		CCI	TP 8	CC2	EsC	ET	1h00	0,33											
	EC	Langues 2		3	1			SIG	EsC	ET	0h30	0,15				Epreuve de substitution	EaC	ET	1h00	0,35				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1				CC1	EsC	ET	1h00	0,25											
OT1BBM52	EC						CCI		CC2	EsC	ET	1h00	0,25											
	UE								Epreuve terminale	EaC	ET	1h00	0,35											

Maquette d'enseignement								Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.													
OT1BBM73	UE EC	Projet personnel étudiant (PPE) Grands enjeux en Sciences de la Terre	3 1	CCI CM 24				QCM	EsC	A	0h20	0,35		Epreuve de substitution	EaC	ET	0h30	0,3			
								QCM	EsC	A	0h20	0,35									
								Sujet rédigé sur table préparé à l'avance	EaC	ET	0h30	0,3									

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
------------	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la même année du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Eviter le cas d'un étudiant qui arrive en L2 ou L3 et qui fait 4 fois la même année. Ne pas être moins strict en L2 et L3 qu'en L1.

Inscription pédagogique

La participation aux stages de terrain inclus dans la formation implique d'être équipé en conséquence (chaussures et vêtements adaptés. L'absence d'un équipement adapté qui ne permettrait pas de suivre les activités pédagogiques impliquera une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Nous avons des étudiants que nous ne pouvons pas emmener sur le terrain à cause notamment de tenues trop légères (inadaptées au froid en montagne) ou des chaussures inadaptées (sandalettes). Leur non participation doit être considérée de leur fait, et donc correspondre à une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants concernés par un régime spécial d'étude du fait de leur statut lié à une activité (professionnelle, auto-entrepreneur ou volontariat), investis dans une fonction ou des activités spécifiques (sportif de haut niveau, mandat électif, chargé de famille...) ou dans une situation pédagogique particulière (deux cursus parallèlement) ont droit à des aménagements spécifiques en termes d'emplois du temps (aménagement des horaires d'enseignement, dispense d'assiduité ou attribution d'un régime long d'études) ou des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (dispense de contrôle continu, sessions spéciales d'exams, régime spécifique de conservation des notes) qui seront proposés au cas par cas.

Attention, le régime spécial d'études ne peut pas concerter les travaux pratiques, les stages de terrain, les stages, les mémoires et les projets tutorés

Motivation de la dérogation :
ajout de règles de RSE

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les stages de terrain sont comptés comme des TP mais sont des moments très spécifiques, vu comme tels par les étudiants. Il est important qu'ils soient listés spécifiquement.

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale						
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Mathématiques 3	3	1		CCI																	
MIEXCM03	EC	Mathématiques 3	1	CCI	CM 12 TD 24			CC1	EsC	ET	1h00	0,3											
								CC2	EsC	ET	1h00	0,3											
								Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,4											
	UE	Informatique 1	3	1	CCI			CM 10 TD 24															
	EC	Introduction à la programmation	1	CCI					CC1	EaC	ET	1h30	0,45										
									Epreuve sur ordinateur	EaC	A	1h30	0,45										
							PIX	EaC	A	1h30	0,1												
	UE	Sismologie 1	3	1	CCI			CM 24															
	EC	Ondes sismiques et imagerie	1	CCI					CC1	EsC	ET	0h45	0,3										
									Epreuve moodle	EsC	A	0h45	0,3										
									Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4										
	UE	Géochimie 1	3	1	CCI			CM 14 TD 10															
	EC	Géochimie des eaux	1	CCI					CC1	EsC	ET	1h00	0,25										
									CC2	EsC	ET	1h00	0,25										
									Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5										
	UE	Introduction à l'hydrogéologie	3	1	CCI			CM 12 TD 12															
	EC	Introduction à l'hydrogéologie	1	CCI					CC1	EsC	ET	1h00	0,3										
									Epreuve terminale	EaC	ET	1h30	0,5										
									Travail Personnel	EsC	A		0,2										
	UE	Géologie structurale	3	1	CCI			CM 18 TD 6															
	EC	Géologie structurale	1	CCI					CC1	EsC	ET	1h00	0,25										
									Devoir Maison	EsC	A		0,25										
									Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5										
	UE	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique	6	2	CCI			CM 24 TD 24															
	EC	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique	1	CCI					Identification des roches	EsC	A	1h00	0,2										
									Evaluation écrite	EaC	ET	1h00	0,2										
									Identification des roches	EsC	A	1h00	0,2										
									Evaluation écrite	EaC	ET	2h00	0,2										
									Identification des systèmes	EsC	A	1h00	0,2										
	UE	Chimie organique	3	1	CCI	CM 25																	
	EC	Chimie Organique L2S3			CCI	CM 25																	

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation												
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								CC	EsC	ET	0h30	1							
								CC	EsC	ET	0h30	1							
								CC	EaC	ET	1h00	3							
								CC	EaC	ET	1h00	3							
UE	Santé		3	1		CCI													
								CM 14											
								TD 4											
EC	Signal et technologie en santé (Santé)							CCI											
									CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25						
									CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25						
									CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,5						
EC	Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)							CCI											
								CM 8											
								TD 3											
									CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,3						
									CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,7						

Semestre 4

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										Évaluation initiale / principale																											
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																														
			3	1	CCI			Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																								
	UE	Mathématiques 4																																										
MIEXDM04	EC	Mathématiques 4		1	CCI		CM 12 TD 24		CC1	EsC	ET	0h30	0,25			CC2	EsC	ET	0h30	0,25			Epreuve finale	EaC	ET	2h00	0,5																	
	UE	Informatique 2			3	1	CCI	CM 4 TP 24		CC1	EaC	ET	1h30	0,4			Présentation orale projet informatique	EaC	EO	0h15	0,3			Projet informatique	EsC	A	0,3																	
	EC	Introduction à la programmation Python		1	CCI																																							
	UE	Sismologie 2			3	1	CCI	CM 18 TD 6		CC1	EsC	ET	1h00	0,3			Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4			Travail personnel	EsC	A	0,3																	
	EC	Les séismes et leur lien avec la tectonique		1	CCI																																							
	UE	Thermodynamique			3	1	CCI	CM 12 TD 12		CC1	EaC	ET	1h30	0,3			Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4			QCM	EsC	A	0h30	0,3																
	EC	Thermodynamique		1	CCI																																							
	UE	Hydrodynamique souterraine			3	1	CCI	CM 12 TD 12		CC1	EsC	ET	1h30	0,3			épreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,5			devoir maison	EsC	A	0,2																	
	Matière	Hydrodynamique souterraine			CCI																																							
	UE	Sédimentologie 1 et anglais de spécialité			3	1	CCI	CM 12 TD 12		CC1 - Practical exercise	EsC	ET	1h00	0,2			CC2 - Midterm exam	EsC	ET	1h00	0,4			CC3 - Final exam	EaC	ET	2h00																	
	EC	Sédimentologie et pétrologie sédimentaire		1	CCI																																							
	UE	Cartographie et camp de terrain de géosciences			3	1	CCI	TD 24		CC1	EaC	ET	0,25				CC2	EaC	ET	0,25																								
	EC	Cartographie		1	CCI																																							
	EC	Camp de terrain de géosciences			1	CCI	TP 30		Rapport	EsC	A	0,5																																
	UE	Langues 3		3	1	CCI																																						
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1	CCI			TD 20	Evaluation	EsC	A																																

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Volume horaire	Évaluation											
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime		Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.											
UE	Préparation à l'admission en santé		6	CCI				CM 14 TD 4											
Matière	Traitements en santé (Santé)			CCI					CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,3						
Matière	Sciences humaines et sociales (SHS)			CCI					CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,7						
Matière	Projet professionnel personnalisé (PPP)			CCI					CC1 : QCM	EaC	ET	0h20	0,3						
								CM 15 TD 12	CC2 : synthèse écrite individuelle	EsC	ET	1h00	0,4						
									CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	EsC	A	0h00	0,3						
								TD 12	Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle	EsC	A	0h00	0,7						
									Présentation du projet Santé	EsC	A	0h00	0,3						

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
-----	--------------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparément : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapté de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux

pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés. Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestres 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :

Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure.

Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Régime	Volume horaire	Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime			Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.
MI1ACU11	UE	Mathematics 3	5	5		CCI	CM 20 TD 34								
	Matière	Mathematics 3		1		CCI	CM 20 TD 34		Notebook	EsC	A	2			
	UE	Physics 3	8	8		CCI	CM 42 TD 42								
	EC	Electromagnetism		3		CCI	CM 18 TD 18		First written exam	EaC	ET	1h30	3		
	EC	Thermodynamics 2		2		CCI	CM 12 TD 12		Second written exam	EaC	ET	2h00	5		
	EC	Solid mechanics GGG		2		CCI	CM 12 TD 12								
	UE	Geology 1	14	14		CCI	CM 82,5 TD 25,5 TP 21								
	EC	Sedimentology		1		CCI	CM 9 TP 4,5		Written exam in sedimentology	EaC	ET	1h30	1		
	EC	Depositional environments		2		CCI	CM 12 TD 6 TP 4,5								
	EC	Cartography and GIS		2		CCI	CM 12 TP 12		Written exam on depositional environments	EaC	ET	1h30	1		
	EC	Structural geology		2		CCI	CM 12 TD 9		Written exam	EaC	ET	1h30	1		
	EC	Basin analysis and sequence stratigraphy		2		CCI	CM 19,5 TD 4,5		GIS project	EsC	A		1		
	EC	Principles of geochemistry		2		CCI	CM 18 TD 6		Written exam	EaC	ET	1h30	1		
									Project work	EsC	A		1		
									Written exam	EaC	ET	1h30	1		

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement						Évaluation					
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Language 3		3	3		CCI	TD 30							
Matière	English or French			1		CCI	TD 30							
								Written production	EsC	PE		2		
								Oral evaluation	EaC	EO	0h10	3		
								Written exam	EaC	ET	1h30	3		

VERSION DE TRAVAILN DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Régime	Volume horaire	Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Libellé			Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	
MI1ADU12	UE	Mathematics 4	5	5		CCI	CM 20 TD 32								
	Matière	Mathematics 4		1		CCI	CM 20 TD 32		First written exam	EaC	ET	1h30	3		
									Second written exam	EaC	ET	2h00	5		
									Class participation	EsC	A		2		
	UE	Physics 4	7	7		CCI	CM 24 TD 30 TP 24								
	EC	Fluid mechanics 2		3		CCI	CM 12 TD 18		Class participation	EsC	A		1		
	Matière	Electronics		2		CCI	CM 12 TD 12		First written exam	EaC	ET	1h00	2		
	Matière	Physics Lab 2		2		CCI	TP 24		Second written exam	EaC	ET	1h30	3		
	UE	Geology 2	3	3		CCI	CM 1,5 TD 6 TP 30								
	EC	Geology fieldwork		1		CCI	CM 1,5 TD 6 TP 30		Written exam	EaC	ET	1h30	1		
									Practical work	EsC	PT		1		
									Report	EsC	A		1		
	UE	Geophysics 1	6	6		CCI	CM 18 TD 6 CI 48 CI 24								
	EC	Signal processing		1		CCI			Field questionnaires	EsC	A		3		
									Evaluates daily learning objectives on the field						
									Field report	EaC	A		5		
									Report analysing the data obtained on the field						
									Field safety	EsC	A		2		
									Evaluates behaviour on the field						
									Practical evaluation						
									Jupyter notebook on a signal processing problem	EsC	A		1		
									Written exam	EaC	ET	1h30	2		
									Signal processing written exam covering theory and						

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
								practical applications that can be worked out on paper.						
EC	Seismology and seisms		1	CCI	CI 24			Written exam	EaC	ET	1h30	1		
EC	Well characterization and logging		1	CCI	CM 18 TD 6			Written exam	EaC	ET	1h30	1		
UE	Language 4		3 3	CCI	TD 30									
Matière	English or French		1	CCI	TD 30			Oral evaluation	EaC	EO	0h10	1		
								Written examen	EsC	ET	1h00	2		
								Written production	EsC	PE		1		
UE	Professional preparation 1		3 3	CCI	TD 30									
EC	Soft skills		1	CCI	TD 30			Public speach	EaC	EO	0h20	1		
								Emotional intelligence project	EsC	A		1		
								Emotional intelligence presentation	EaC	EO	0h20	1		
								Personal branding elevator pitch	EaC	EO	0h05	1		
								Personal branding Group Work	EsC	A		1		
								Seminar Participation	EsC	A		1		
UE	Student-led project		3 3	CCI	TD 6									
EC	Student-led project		1	CCI	TD 6			Class participation						
								Participation in preparation sessions and discussions with advisors	EsC	A		1		
								Presentation						
								Project presentation (group work)	EaC	EO	0h20	2		
								Report	EaC	A		2		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation

2024-2025

Master 2 - Sciences de la Terre et des planètes, environnement - Ingénierie et géosciences pour l'environnement

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des camps de terrain.

Les apprentis ont une obligation d'assiduité et la présence est contrôlée à tous les enseignements (TD/TP, CM...).

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté, car même si techniquement ils sont déclarés en tant que travaux pratiques, les étudiants perçoivent les deux différemment.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avions obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Sessions d'examens

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens.

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, la note obtenue pour une UE non validée en session principale lors de cette épreuve de rattrapage remplace celle(s) acquise(s) au cours du semestre, même si certaines sont supérieures ou égales à 10/20, sans possibilité de renonciation.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte une épreuve unique sans report de notes. La nature de l'épreuve permet une évaluation de l'ensemble des connaissances et des compétences

acquises dans chaque UE non acquise en première session. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Pour le stage de fin d'étude, un nouveau stage avec une évaluation intégrant l'évaluation du stage en entreprise, le rapport et une présentation orale sont demandés.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Lorsqu'un étudiant de M2 ne valide pas son stage à l'issue de la première session d'examen, l'étudiant n'a pas acquis les compétences nécessaires pour lui permettre de valider son semestre. Un nouveau stage est donc nécessaire pour lui permettre de développer les compétences attendues

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage				
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Économie et gestion de l'entreprise			3	1		CT														
EC	Gestion de projet et anglais disciplinaire				0,4		CT	CM 12													
EC	Théorie des organisations				0,5		CT	CM 12	Présentation orale	CC	EO	0h15	1		Oral		CT	EO	0h15	1	
EC	Notions d'entrepreneuriat				0,1		CT	CM 6	Contrôle écrit	CC	ET	1h00	1		Contrôle écrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Gestion territoriale de l'environnement et développement durable			3	1		CT		oral	CC	EO	0h02			Autre		CT	A		1	
EC	Développement durable				0,5		CT	CM 14 CI 10	Travail personnel	CC	A				Travail personnel		CT	A			
EC	Gestion territoriale de l'environnement				0,4		CT	CM 18 TD 10	Travail personnel	CC	A				Travail personnel		CT	A			
EC	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)				0,1		CT	CM 4 TD 2		CC	ET	0h15					CT	ET	0h15		
UE	Hydrogéologie: méthodes de terrain et outils de modélisation			6	2		CT														
EC	Outils de modélisation pour la gestion de la ressource en eau				0,7		CT	CM 4 TD 20	Ecrit						Ecrit		CT	ET	1h00		
EC	Systèmes d'informations géographiques (SIG) avancés				0,7		CT	CM 24 TD 24	Rapport en groupe	CC	R	0h00			Rapport individuel		CT	R			
EC	Méthodes de terrain en hydrogéophysique				0,3		CT	CM 4 TP 7	Travail personnel	CC	A				Travail personnel		CT	A			
EC	Modélisation d'un site hydrogéologique avec Visual Modflow				0,3		CT	CM 4 TP 4 CI 10		CC	A				Travail personnel		CT	A			
UE	Eaux naturelles et eaux usées			3	1		CT														
EC	De l'eau naturelle à l'eau potable				0,1		CT	CM 6	Ecrit						Ecrit		CT	ET	0h30		
EC	Principes d'assainissement				0,3		CT	CM 12 TP 4	Ecrit						Ecrit		CT	ET	0h30		
EC	Modélisation de l'éco-hydrologie urbaine				0,5		CT	CM 13 TD 13													
EC	Phytoépuration				0,1		CT	CM 4 TD 2	Travail personnel	CC	A				Travail personnel		CT	A			
EC	Processus microbiens dans les stations d'épuration						CT	CM 2													
UE	Pollution dans les hydrosystèmes			3	1		CT														
EC	Transferts de contaminants dans les hydrosystèmes				0,5		CT	CM 12 TD 10 TP 16													

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
							Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
		Libellé	ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Travail personnel CC A										Travail personnel CT A			
EC	Ingénierie écologique		0,5	CT	CM 12 TD 12 TP 2																
EC	Dégénération microbienne des hydrocarbures			CT	CM 2			Ecrit	CC	ET	2h00				Ecrit	CT	ET	1h00			
UE	Pollution et dépollution des sols et de l'atmosphère	6	2	CT	CM 23 TD 18 TP 6			Oral	CT	EO	0h30	0,5			Oral	CT	EO	0h30	1		
					CM 20 TD 4 TP 3			Travail personnel	CC	A		0,5									
EC	Pollution atmosphérique M2ISIE	0,8	CCI	CM 6 TD 2				écrit	EaC	ET	1h30	1			écrit	EaC	ET	1h00	1		
EC	Notions de géotechnique	0,2	CT	CM 7				CC	ET	0h30					CT	ET	0h30				
UE	Mise en situation professionnelle	3	1	CT				Oral	CC	EO	0h15				Oral	CT	EO	0h15			
EC	Immersion en entreprise (alternants)	0,9	CT					Oral	CC	EO	0h15				Oral	CT	EO	0h15			
EC	Stage en laboratoire ou entrepreneuriat (non alternants)	0,9	CT					CC	Q												
EC	After work (M2)	0,1	CT	TD 24				Rapport de groupe écrit	EaC	A	1,2										
UE	Étude de cas	3	CCI	CM 12				Présentation orale de groupe	EaC	EO	1,05										
Matière	Projet interdisciplinaire en durabilité	3						Autoévaluation	EsC	A	0,75										
EC	Étude de cas																				

Semestre 4**Nature :** Semestre**Période :** Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE	Stage M2 ISIE		30	CT				Stage de fin d'études	3 CT	A		1			Stage de fin d'étude	3 CT	A		1
Matière	Stage M2 - ISIE					TD 4		Prise en compte du déroulé du stage, du rapport écrit et de la présentation orale	3 CC	A				Prise en compte du déroulé du stage, du rapport écrit et de la présentation orale	3 CT	A			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
EaC	Epreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance

**Master 2 - Sciences de la Terre et des planètes,
environnement - Recherche pour les ingénieurs**

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les difficultés liées au contrôle des présences dans les groupes de TD nous amènent à restreindre ce contrôle seulement aux travaux pratiques. La mise en œuvre des travaux pratiques est plus lourde et les compétences qui y sont développées peuvent plus difficilement être acquises sans l'assiduité des étudiants.

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté, car même si techniquement ils sont déclarés en tant que travaux pratiques, les étudiants perçoivent les deux différemment.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avions obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat

pédagogique de l'étudiant redoublant.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Advanced English course		3	1		CT															
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair			1		CCI	TD 20														
UE	Stage de terrain en géophysique		3	1		CT															
EC	Stage de géophysique			2		CT	TD 20 TP 24														
								Rapport de terrain	CC	A		0,3			Rapport	CT	A		1		
								Rapport final	CC	A		0,4									
								Soutenance orale	CT	EO	0h20	0,3									
UE	Géostatistiques		3	1		CT															
EC	Géostatistiques			2		CT	CM 20									Epreuve de rattrapage	CT	ET	2h00	1	
								TP noté	CC	A											
								Examen	CT	ET	2h00	1									
UE	Sismologie - structure du globe		3	1		CT															
EC	Sismologie - Structure du globe			1		CT	CM 24									Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Travail personnel	CC	PE		0,5									
								Examen	CT	ET	2h00	0,5									
UE	Sismologie - physique de la source		3	1		CT											Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1
EC	Sismologie - Physique de la source			1		CT	CM 24														
								Travail personnel	CC	PE		0,5									
								Examen	CT	ET	3h00	0,5									
UE	Déformation active et géodésie		3	1		CT															
EC	Déformation active et géodésie			1		CT	CM 24									Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Travail personnel	CC	PE		0,5									
								Examen	CT	ET	2h00	0,5									
UE	Physique des roches appliquée aux réservoirs et risques naturels		3	1		CT															
EC	Physique des roches appliquée réservoirs et risques naturels			1		CT	CM 24									Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,25									
								Réalisation et présentation d'un poster	CT	A		0,75									
<i>Choisir 3 élément(s)</i>																					
UE	Hydrogéophysique		3	1		CT															
EC	Hydrogéophysique			1		CT	CM 18 TP 6														
								Rapport	CC	R		0,5				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Examen	CT	ET	2h00	0,5									
UE	Méthodes potentielles et électromagnétisme		3	1		CT															
EC	Méthodes potentielles et électromagnétisme S5			1		CT	CM 24									Epreuve écrite électromagnétisme	CT	ET	1h00	0,5	
								Epreuve écrite méthodes potentielles	CT	ET	1h00	0,5									
UE	Méthodes et outils numériques		3	1		CT															
EC	Méthodes et outils numériques			1		CT	CM 16 TD 12														

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Projet	CC	A	0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								Examen	CT	ET	2h00	0,5								
UE	Intelligence artificielle en géosciences		3	CT																
EC	IA en Géosciences		1	CT				CM 14												
								TD 8												
									Epreuve écrite	CC	ET	0h30	0,3		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
									Examen	CT	ET	2h00	0,7							

Semestre 4**Nature :** Semestre**Période :** Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement										Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								30	10	CT	Note du stage + écrit + oral	CC	A	1	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Stage M2																			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mélisé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.

Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :

On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que ratrappage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de ratrappage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au ratrappage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en ratrappage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de ratrappage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec

et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
UE	Quality & Engineering 2		9	9	CCI	CI	72	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
Matière	Contaminants and waste-water treatment			1	CCI	CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Ecohydrology			1	CCI	CI	24	Homework	EsC	A		1			
Matière	Ecohydrology			1	CCI	CI	24	Written	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Environmental engineering			1	CCI	CI	24	Report	EsC	A		1			
Matière	Environmental engineering			1	CCI	CI	24	Oral exam	EaC	EO	0h30	1			
UE	Transversal skills 3		9	9	CCI	CI	72								
Matière	Satellite data and applications			1	CCI	CM	12								
Matière	Satellite data and applications			1	CCI	TD	12								
Matière	Artifical Intelligence applied to hydrology			1	CCI	CI	24	Article rev.	EsC	A		1			
Matière	Artifical Intelligence applied to hydrology			1	CCI	CI	24	Oral exam	EaC	EO	0h30	1			
Matière	Communication techniques			1	CCI	CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Communication techniques			1	CCI	CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
UE	Management 3		12	12	CCI	CI	96								
Matière	Sustainable water resources Management and planning			1	CCI	CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Sustainable water resources Management and planning			1	CCI	CI	24	Written exam	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Water economics			1	CCI	CI	24	Homework	EsC	A		1			
Matière	Water economics			1	CCI	CI	24	Written	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Project management			1	CCI	CI	24	Homework	EsC	A		1			
Matière	Project management			1	CCI	CI	24	Written	EaC	ET	1h30	1			
Matière	Environmental and risks management			1	CCI	CI	24	Article rev.	EsC	A		1			
Matière	Environmental and risks management			1	CCI	CI	24	Oral exam	EaC	EO	0h30	1			

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation						
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
UE	Research or industry internship		30	30	CCI		Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
Stage	Research or industry internship			10	CCI		Oral exam	EaC	EO	0h15	1			
							Tutor evaluation	EsC	A		1			
							Report	EsC	R		2			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Règles modifiées de la formation
2024-2025**
**Master 2 - Sciences de la Terre et des planètes,
environnement - Géologie et dynamique de la Terre**

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Les difficultés liées au contrôle des présences dans les groupes de TD nous amènent à restreindre ce contrôle seulement aux travaux pratiques. La mise en œuvre des travaux pratiques est plus lourde et les compétences qui y sont développées peuvent plus difficilement être acquises sans l'assiduité des étudiants.

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté, car même si techniquement ils sont déclarés en tant que travaux pratiques, les étudiants perçoivent les deux différemment.

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Pour choisir l'UE « Physique des roches appliquées aux réservoirs et risques naturels » : en M2S1, il faut avoir suivi les UEs « Petrophysics » et « Microstructurale cassante » en M1S1 et M1S2, respectivement.

Motivation de la dérogation :

Sans les connaissances acquises dans les UEs « Petrophysics » et « Microstructurale cassante » en M1S1 et M1S2, respectivement, les étudiants ne peuvent pas comprendre une partie du cours de l'UE « Physique des roches appliquées aux réservoirs et risques naturels »

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avons obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage				
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Economie et gestion de l'entreprise			3	1		CT														
EC	Gestion de projet et anglais disciplinaire				0,4		CT	CM 12	Présentation orale	CC	EO	0h15	1		Oral		CT	EO	0h15	1	
EC	Théorie des organisations				0,5		CT	CM 12	Contrôle écrit	CC	ET	1h00	1		Contrôle écrit		CT	ET	1h00	1	
<i>Choisir 7 élément(s)</i>																					
UE	Sédimentologie appliquée et réservoirs			3	1		CT														
EC	Sédimentologie appliquée aux réservoirs				1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,4		Epreuve écrite		CT	ET	2h00	1	
UE	Stage de terrain dans les Alpes : Grès d'Annot et anglais disciplinaire			3			CT														
EC	Stage de terrain dans les Alpes: Grès d'Annot						CT	TP 36	Travail personnel	CC	R		0,6		Oral		CT	EO	0h20	1	
UE	Approches magmatiques et métamorphiques appliquées à la géodynamique			3	1		CT														
EC	Approches magmatiques et métamorphiques appliquées à la géodynamique				1		CT	CM 24	Travail personnel	CC	A		0,5		Ecrit		CT	ET	1h00	1	
UE	Stage de terrain (Pétrologie structurale)			3	1		CT														
EC	Stage terrain (pétrologie structurale)				1		CT	TP 42	Oral	CT	EO	0h20	0,34		Epreuve écrite		CT	ET	1h00	1	
UE	Pétrologie structurale appliquée aux ressources minérales			3			CT														
EC	Pétrologie structurale appliquée aux ressources minérales						CT	CI 24	Oral	CC	EO	0h20	0,5		Oral		CT	EO	0h20	1	
UE	Physique des roches appliquée réservoirs et risques naturels			3	1		CT														
EC	Physique des roches appliquée réservoirs et risques naturels				1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CC	ET	2h00	0,25		Epreuve écrite		CT	ET	2h00	1	
UE	Systèmes géologiques			3			CT														
Matière	Systèmes géologiques						CT	CI 24	Réalisation et présentation d'un poster	CT	A		0,75								
UE	Analyse des bassins			3	1		CT														
EC	Analyse des bassins				1		CT	CM 6 TD 18	Rapport écrit	CC	A		0,5		Travail personnel		CT	A		1	
UE	Déformation active et géodésie			3	1		CT														
EC	Déformation active et géodésie				1		CT	CM 24													

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail personnel	CC	PE		0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1	
								Examen	CT	ET	2h00	0,5								
UE	Risques naturels		3	1		CT														
							Cl 24													
EC	Risques naturels telluriques			0,6		CT														
UE	UE libre		3	1		CT														

Semestre 4**Nature :** Semestre**Période :** Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation initiale / principale				
		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Seconde chance / rattrapage		
UE	S4 GDT	30	CT				Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
Matière	Stage M2 - GDT			CT	TD	4															

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)
-----------	---

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
-----------	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :

Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.

Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.

L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :

Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :

On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que ratrappage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de ratrappage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au ratrappage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en ratrappage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de ratrappage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La réglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaïdjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec

et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :

Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	Fluid and mineral resources	12	4		CCI	CM 31								
							TD 17								
							CI 48								
	Matière	Hydrological modeling 2		1		CCI	CI 24								
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
								Final exam	EaC	ET	1h30	1			
	Matière	Geochemical modeling 2		1		CCI	CI 24								
								Homework	EsC	A		1			
								Written	EaC	ET	1h30	1			
	Matière	Reservoir modelling 3		1		CCI	CM 16								
							TD 8								
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
	Matière	Mineral resources 2		1		CCI	CM 15								
							TD 9								
								Report	EsC	A		1			
								Oral exam	EaC	EO	0h30	1			
	UE	Geological structures characterization	9	3		CCI	TP 24								
							CI 48								
							CI 24								
	Matière	Geological case studies		1		CCI									
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
								Final exam	EaC	ET	1h30	1			
	Matière	Geological fieldwork		1		CCI	TP 24								
								Participation	EsC	A		1			
								Field Report	EsC	A		2			
	Matière	Large scale seismic imaging		1		CCI	CI 24								
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
								Final exam	EaC	ET	1h30	1			
	UE	Data analysis and modeling 3	9	3		CCI	CM 12								
							TD 12								
							CI 48								
	Matière	Satellite data and applications		1		CCI	CM 12								
							TD 12								
								Article rev.	EsC	A		1			
								Oral exam	EaC	EO	0h30	1			
	Matière	Geoscience software		1		CCI	CI 24								
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
								Final exam	EaC	ET	1h30	1			
	Matière	Machine learning in the geosciences		1		CCI	CI 24								
								Mid-term Exam	EaC	ET	1h30	1			
								Final exam	EaC	ET	1h30	1			

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation						
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
UE	Internship		30	10	CCI		Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
Stage	Research or industry internship			10	CCI		Oral presentation	EaC	S	0h15	1			
							Tutor Evaluation	EsC	A		1			
							Report	EsC	R		2			

VERSION DE TRAVAILN DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Master 2 - Sciences de la Terre et des planètes, environnement - Geosciences for the energy system transition (GeoT)

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés, des travaux pratiques et des camps de terrain.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons étendre explicitement l'obligation d'assiduité pour les stages de terrain pour un souci de clarté.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Nous avions obtenu cette dérogation dans le passé et l'avons utilisé pour des cas très particuliers sous contrôle du jury d'année. Nous souhaitons continuer à bénéficier de la flexibilité que cette dérogation nous donne et insistons bien sur la nature exceptionnelle de l'autorisation à suivre les éléments pédagogiques de la deuxième année.

Capitalisation

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires qui figurent dans le contrat pédagogique. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Nous souhaitons spécifier explicitement que les mesures transitoires figureront dans le contrat pédagogique de l'étudiant redoublant.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte une épreuve unique sans report de notes. La nature de l'épreuve permet une évaluation de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises dans chaque UE non acquise en première session. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Pour le stage de fin d'étude, un nouveau stage avec une évaluation intégrant l'évaluation du stage par le superviseur (entreprise ou laboratoire), le rapport et une présentation orales sont demandés.

Motivation de la dérogation :

Les UE peuvent être évaluées au cours du semestre avec des épreuves de différentes natures et avec différents coefficients. Le report des uniques notes supérieures à 10/20 perturberait le calcul de la moyenne acquise après rattrapage. Nous préférons pour plus de clarté organiser une session de rattrapage permettant d'évaluer l'ensemble du contenu de l'UE et de ne conserver que cette note, sans possibilité de renonciation.

Lorsqu'un étudiant de M2 ne valide pas son stage à l'issue de la première session d'examen, l'étudiant n'a pas acquis les compétences nécessaires pour lui permettre de valider son semestre. Un nouveau stage est donc nécessaire pour lui permettre de développer les compétences attendues.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation														
							Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
		Libellé	ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	
UE	Independent research project - S3		9	9		CT															
EC	Independent research project - S3		1	CT		TD 3		Evaluation par l'enseignant	CC	A		0,5			Travail personnel avec rapport de stage	CT	A	1			
								Rapport de stage	CC	A		0,25									
								Soutenance orale	CT	EO	0h15	0,25									
UE	Artificial intelligence		2	2		CT															
EC	IA en Géosciences		1	CT		CM 14 TD 8		Epreuve écrite	CC	ET	0h30	0,3			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								Examen	CT	ET	2h00	0,7									
UE	Monitoring: active and passive methods		2	2		CT															
EC	Monitoring: Active methods		1	CT		TD 3 CI 9		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								Examen	CT	ET	2h00	1									
EC	Monitoring: Passive methods (induced seismicity)		1	CT		CI 12		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
UE	Controversy and the energy systems transition - scientific communication		3	3		CT															
EC	Controversy and the energy systems transition - scientific communication		1	CT		CM 24		Rapport	CT	A	0h30	0,5			Travail personnel avec rapport	CT	A	1			
								Travail d'analyse critique d'article	CC	A		0,5									
UE	Geochemistry and renewable georesources		2	2		CT															
EC	Geochemistry and renewable georesources		1	CT		TD 12 CI 12		Examen	CT	ET	1h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								Examen	CT	ET	2h00	1			Epreuve écrite						
UE	Sub-surface storage		2	2		CT															
EC	Sub-surface storage		1	CT		CI 24		Examen	CT	ET	2h00	1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
UE	Thermo-hydro-mechanical modelling		3	3		CT															
EC	Thermo-hydro-mechanical modelling		1	CT		CM 24		TP noté 1	CC	A		1			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								TP noté 2	CC	A		1									
								TP noté 3	CC	A		1									
UE	Geothermal energy and Master Field School		6	6		CT															
EC	Master Field School		4	CT		TD 24		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	0,5			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
								Présentation orale en groupe	CC	EO	0h20	0,5									
EC	Geothermal energy		2	CT		CM 24		Examen	CT	ET	2h00	1			Examen	CT	ET	2h00	1		
UE	Renewable Georesources Seminar Series - S3		1	1		CT															
EC	Renewable Georesources Seminar Series - S3		1	CT		CM 9		Validation participation aux séminaires	CC	A		1			Travail personnel avec rapport	CT	A	1			

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation											
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	UE	Master internship	30	1		CT	TD 4	Rapport de stage + soutenance	CT	A		1							
	Matière	Stage M2 - GeoT				CT	TD 4												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)
----	---

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL